



HAL
open science

Note d'Orientation Stratégique pour le Développement de la filière Lait local en Mauritanie

Mokhtar Fall, Sergio Dario Magnani

► **To cite this version:**

Mokhtar Fall, Sergio Dario Magnani. Note d'Orientation Stratégique pour le Développement de la filière Lait local en Mauritanie. [Rapport de recherche] Union Européenne - Mauritanie - RIMRAP. 2021. hal-03547411

HAL Id: hal-03547411

<https://hal.science/hal-03547411v1>

Submitted on 28 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Note d'Orientation Stratégique pour le Développement de la filière Lait local en Mauritanie



Auteurs :

Dr. Mokhtar Fall, Expert National

Sergio Magnani, Expert International

Octobre 2020

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	3
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	6
1.1. La Mauritanie, Pays d'élevage	6
1.2. Défis et opportunités du développement laitier	10
1.3. Pourquoi une note d'orientation stratégique	12
2. POLITIQUES SECTORIELLES	15
2.1. Cadre général de politique sectorielle	15
2.2. Principaux programmes et projets de développement sectoriel	18
2.3. Cadre juridique et fiscal douanier en contexte d'intégration à la zone économique CEDEAO	20
2.4. La nécessité d'une mise à niveau de l'action publique sectorielle	21
3. ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA FILIERE NATIONALE LAIT LOCAL	25
3.1. Caractérisation des systèmes d'élevage et de la production laitière	25
3.1.1. Eléments d'enquête : élevage laitier périurbain autour de Nouakchott	29
3.1.2. Eléments d'enquête : élevage et production laitière dans le « triangle » du Trarza-Brakna	30
3.2. La transformation industrielle entre lait local et poudres de lait	34
3.3. La transformation artisanale et les circuits du lait cru	38
3.3.1. Éléments de capitalisation du développement de la transformation artisanale du lait local en Afrique de l'Ouest	41
4. CONCLUSIONS : ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT	44
4.1. Vers une Stratégie Nationale pour le développement des filières laitières locales	45
4.1.1. Objectif 1 : Renforcer l'importance accordée à la filière lait local dans la définition de toutes les politiques publiques ayant un impact sur son développement	46
4.1.2. Objectif 2 : Améliorer la production, la collecte et la transformation dans tous les bassins laitiers d'intérêt national	48
4.1.3. Objectif 3 : Améliorer la structuration et les capacités opérationnelles des organisations professionnelles représentant les acteurs de la filière lait local	52

4.1.4. Objectif 4 : Améliorer l'accès des populations aux produits laitiers locaux frais et de qualité	53
4.1.5. Objectif 5 : Améliorer le pilotage et la gouvernance du secteur	54
BIBLIOGRAPHIE	56
ANNEXES	58

Liste des acronymes

AMAD-	Association mauritanienne pour l'auto-développement
APESS	- Association de promotion de l'élevage au Sahel et en savane
APLV	- Associations des producteurs de lait et viande du Trarza et Brakna
BAD	- Banque Africaine de développement
CILSS	- Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CEDEAO	- Communauté économiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DDFAP	- Direction Développement Filières animales et du pastoralisme
FIDA	- Fonds International de Développement Agricole
GRET	- Groupe de recherche et d'échange technologique
I&D	- Institutions et développement
IEPC	- Initiative Elevage Pauvreté et Croissance
IRAM	- Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
MDR	- Ministère du Développement Rural
ONS	- Office national de la Statistique
ONARDEL	- Office nationale de recherche et de développement de l'élevage
OP	- Organisation Professionnelle
OPE	- Organisation(s) Professionnelle(s) d'éleveurs

PIB - Produit Intérieur Brut

P2RS - Projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel

PNDA - Plan National de Développement Agricole

PNDE - Plan National de Développement de l'Élevage

PNUD - Programme des Nations Unies pour le Développement

PRAPS - Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel

PRODEFI - Projet de développement des filières inclusives

PROGRES-Lait - Programme d'accès aux services énergétiques productifs pour le développement de la chaîne de valeur Lait

PTF - Partenaires Techniques et Financiers

PTBA - Planification Technique et Budgétaire Annuelle

RBM - Réseau Billital Maroobe

RIMDIR - Projet de renforcement institutionnel en Mauritanie pour le développement des infrastructures rurales

RIMFIL - Projet de renforcement institutionnel en Mauritanie pour le développement des filières

RIMRAP - Programme de Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale

RISAP - Revue Institutionnelle du secteur Agricole et Pastoral

ROPPA - Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest

SCAPP - Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée

SDSR - Stratégie de Développement du Secteur Rural

SMPL - Société Mauritanienne des Produits Laitiers

SNSA - Stratégie Nationale de la Sécurité Alimentaire

TEC - Tarifs Economiques Extérieurs

UE - Union Européenne

UHT - Ultra High Temperature

1. Contexte et justification

1.1. La Mauritanie, Pays d'élevage

La République Islamique de Mauritanie s'étend sur une superficie de 1 030 700 km². Selon le dernier Recensement général des Populations et de l'Habitat réalisé par l'Office national de la Statistique, la population mauritanienne s'élève à 3 537 368 personnes, avec une densité très faible d'environ 3.4 personnes au km², un taux de croissance démographique soutenu estimé à 2,77 % par an et une dynamique de rapide urbanisation, la capitale Nouakchott abritant le 27% de la population du pays.

Le climat est aride et semi-aride avec une forte variabilité de la pluviosité et des précipitations moyennes annuelles de l'ordre de 400 mm dans le sud du pays décroissant rapidement en direction du nord pour atteindre moins de 100 mm dans la zone nord saharienne, qui couvre le 75 % du territoire. Sur le plan hydrographique, la Mauritanie ne possède qu'un seul cours d'eau permanent, le fleuve Sénégal desservant trois principaux affluents le Karokoro, le Gorgol et le Niordé situés en rive droite.

L'économie mauritanienne est peu diversifiée et dépend des performances du secteur minier, très variables suivant les cours internationaux des prix des matières premières. Le secteur primaire (Agriculture, Elevage, Pêches) contribue à environ un tiers du Produit Intérieur Brut (PIB) national et joue un rôle important dans la création d'emplois et dans la lutte contre la pauvreté notamment en milieu rural.

Le PIB par habitant demeure modeste (1 143 dollars US), en dessous de la moyenne d'Afrique subsaharienne (1 776 dollars US). Le pays se classe au 159^{ème} rang mondial (sur 188 pays) de l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement et au 26^e rang africain (sur 53 pays) (Rapport sur la situation économique en Mauritanie, Banque Mondiale, 2019). 16,6% de la population du pays vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté fixé en 2014 à 126 035 RMU, avec des disparités marquées selon les milieux de résidence : 25,1% en milieu rural contre 7,5% en milieu urbain.

Le secteur de l'élevage est au cœur de l'économie nationale. Principale activité en milieu rural, l'élevage procure, directement ou indirectement, des revenus au 80% de la population et contribue significativement à la création de richesse du pays (21% du PIB), selon les représentants du Ministère des Affaires économiques. La Mauritanie dispose d'un maillage dense de 120 marchés à bétail et exporte entre 100 000 et 150 000 tonnes de viande rouge par an (Ministère du Développement Rural, 2013, dans CILSS, 2016 : 14) dans les pays de la région (principalement des petits ruminants au Sénégal, des bovins au Mali et en Côte d'Ivoire, des

camelins vers les pays du Maghreb). L'élevage contribue ainsi fortement à l'intégration de la Mauritanie dans l'espace économique régional.

Le pays dispose d'un cheptel important. En absence d'un recensement général de l'Élevage, les données sur les effectifs de différentes espèces animales sont peu fiables et les estimations varient suivant les références. Celles publiées par le Ministère de l'élevage en 2017 font état d'une progression régulière des effectifs, avec une croissance du nombre des petits ruminants à plus de 18 millions de têtes contre 1,9 millions de bovins et 1,4 millions de camelins répartis dans les différentes zones agro écologiques du pays (voir le tableau 1 ci-dessous).

	2012	2013	2014	2015	2016	Taux d'évolution (%)
Bovins	1.749	1.773	1.798	1.823	1.907	2,2
Ovins	9.593	10.073	10.576	11.105	11.816	5,4
Caprins	6.394	6.714	7.079	7.402	7.942	5,6
Camelins	1.379	1.389	1.398	1.408	1.473	1,7
Total	19.116	19.949	20.853	21.739	23.139	4,9

Tableau 1 : Evolutions des effectifs du cheptel mauritanien (en milliers de têtes ; PNDE, Ministère de l'Élevage, 2017)

Les systèmes d'élevage ont connu des changements et une diversification accentuée durant les dernières décennies. Les crises pastorales qui ont accompagné les grandes sécheresses des années 1970 et 1980 ont provoqué une restructuration de l'espace national avec un fort mouvement d'exode rural et une reterritorialisation des systèmes d'élevage autour des axes routiers Nouakchott – Rosso et Nouakchott – Néma, nommée la « route de l'espoir », permettant l'accès à l'aide alimentaire et aux services administratifs (voir la carte ci-dessous). Différentes dynamiques de fixation partielle¹ ont été observées : sur les anciens parcours de saison sèche au sud-ouest de la Mauritanie avec la création de nouveaux puits sur l'axe Rosso-Nouakchott, sur les anciens parcours d'hivernage dans les Hodh avec la création de nouveaux

¹ Même en cas de fixation d'une partie des familles et du bétail, la plupart des troupeaux demeurent mobiles conduits par la main d'œuvre familiale ou salariée.

points d'eau le long de la route de l'espoir au sud-est du pays, dans les villages de cultures à proximité de la Vallée du fleuve Sénégal et autour des oueds avec la création de petits barrages dans le Gorgol. La loi foncière de 1983 a favorisé la privatisation des terres agricoles (auparavant gérées collectivement par les tribus ou les fractions) et l'essor de l'agriculture irriguée dans la Vallée du fleuve Sénégal, accompagnée d'un mouvement d'affranchissement des anciennes populations serviles (Bonte, 2009 : 153-158). Les aménagements hydro-agricoles dans la Vallée et les dynamiques de fixation autour des zones humides (lacs, mares, oueds, barrages) ont induit un rétrécissement des espaces pastoraux et rendu difficile l'accès au fleuve pour l'abreuvement et le transit des troupeaux en transhumance. Des importants transferts d'effectifs ont favorisé la concentration de la propriété du bétail en faveur de grands propriétaires absentéistes urbains. La recherche de revenus complémentaires et les opportunités créées par l'expansion urbaine ont engendré une présence accrue de bétail dans les milieux périurbains des principales villes du pays (CILSS, 2016).

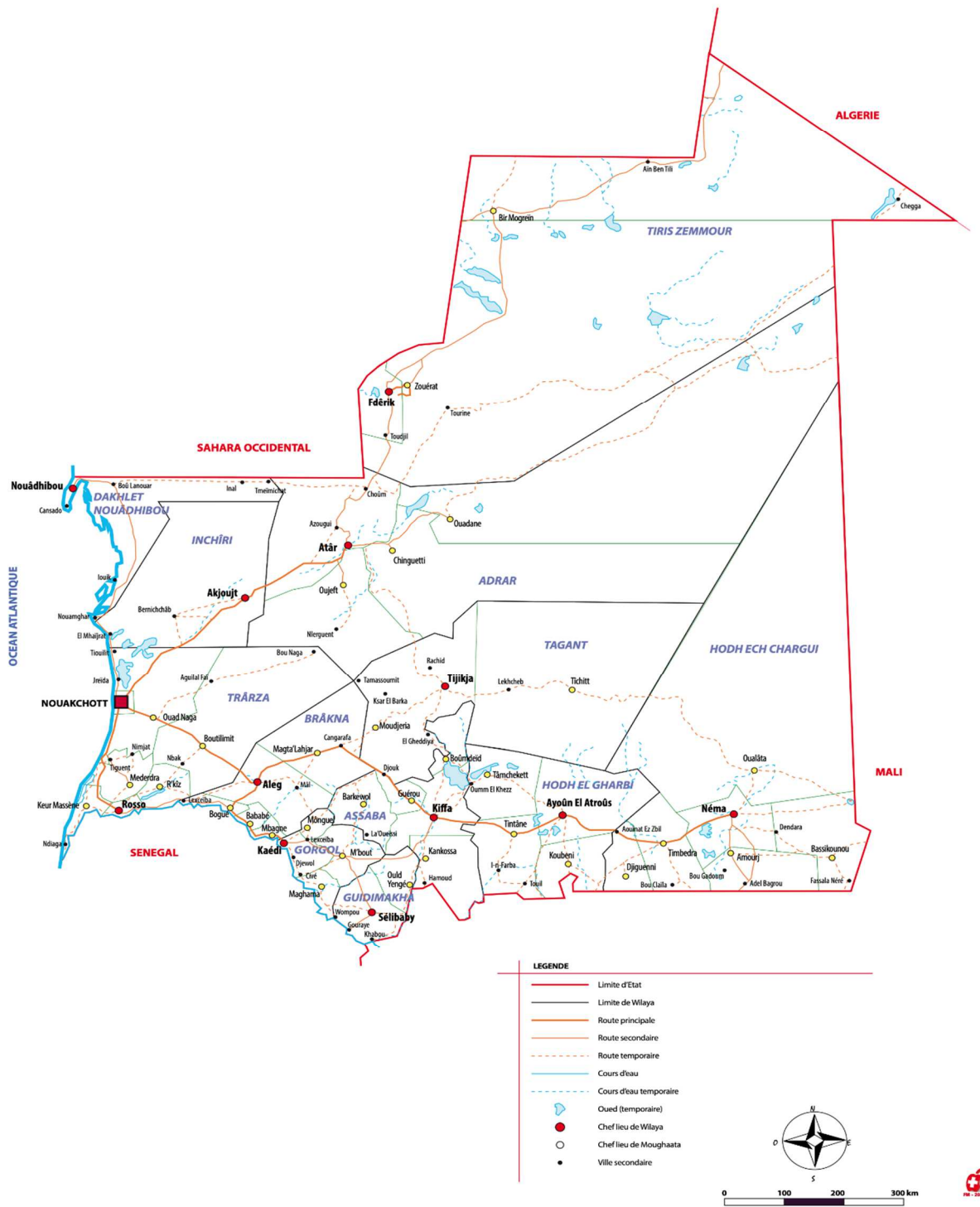


Figure 1 : Carte de la Mauritanie (RIMRAP, 2013).

1.2. Défis et opportunités du développement laitier

La filière lait local en Mauritanie présente un potentiel de croissance important grâce à la taille du cheptel, au dynamisme du secteur de la transformation (cinq laiteries industrielles collectent du lait local, un nombre croissant de mini-laiteries voit le jour) et à des débouchés en forte augmentation, notamment en milieu urbain du fait de la croissance démographique et du niveau élevé de consommation des produits laitiers des Mauritaniens (0,46 litres/habitant/jour, soit presque quatre fois la consommation moyenne par habitant en Afrique Subsaharienne). Le lait local et ses produits dérivés sont un marqueur identitaire dans le pays et sont particulièrement recherchés à cause des qualités gustatives et nutritionnelles reconnues.

En Mauritanie la vocation laitière des élevages est ancienne et historiquement pour l'essentiel vouée à l'autoconsommation (des hommes et des veaux, chamelons, etc.). Le secteur de l'élevage est majoritairement composé par des systèmes pastoraux mobiles à faible usage d'intrants, avec une valorisation de résidus agricoles dans les zones d'agriculture de décrue et à proximité des aménagements hydro-agricoles. La production laitière, principalement bovine et cameline, est estimée à 560 000 tonnes par an, avec une croissance moyenne annuelle estimée à 1,4 % (voir tableau ci-dessous).

Tableau 2 : Productions laitières (Direction Développement Filières animales et du pastoralisme/Ministère du Développement Rural – DDFAP/MDR, 2017).

Espèces	Production (milliers /tonnes)	Auto consommation	Pertes	Ventes usines ou en lait cru
Bovins	197	170 (87%)	10 (5%)	17 (8%)
Camelins	259	128 (50%)	128 (50%)	2 (1%)
Ovins	14	14 (100%)	0 (0%)	0 (0%)
Caprins	91	90 (99%)	0 (0%)	1 (1%)
Total	560	402 (72%)	138 (25%)	20 (4%)

Cette production, inégalement répartie sur l'étendue du territoire national, suit la variabilité climatique saisonnière et interannuelle, structurelle dans les milieux semi-arides et arides sahéliens et sahariens, les variations qualitatives et quantitatives des pâturages et les dynamiques de la mobilité pastorale. Elle est donc importante durant la saison d'hivernage du fait des conditions généralement favorables des parcours, des mises-bas et des retours des pasteurs des

transhumances. En revanche, pour les raisons citées, elle a tendance à baisser progressivement durant la saison sèche.

Ces spécificités climatiques et productives limitent la disponibilité saisonnière ainsi que la collecte industrielle de saison sèche et l'intégration du lait local dans les circuits de consommation urbains. La stabilisation des noyaux laitiers en saison sèche est une opération difficile, du fait des prix élevés et volatiles des aliments de bétail usinés et de la nécessité de disposer d'un accès à une base fourragère de la meilleure qualité et au meilleur prix possible.

Ainsi, les poudres de lait et leurs dérivés jouent un rôle supplétif, sur base saisonnière et dans les circuits non approvisionnés par le lait local, mais exercent également une concurrence structurelle du fait de leurs moindres coûts (particulièrement faibles pour les mélanges de poudres rengraissées en matière grasse végétale), de leur facilité de transport et de stockage qui les rendent attractifs à la fois pour les consommateurs urbains moins aisés et pour les transformateurs laitiers industriels. Le recours aux poudres pour satisfaire une partie croissante de la consommation nationale de produits laitiers est encouragé par les conditions favorables à leurs importations (voir partie 2.3). Ces dernières connaissent une augmentation significative, elles étaient estimées à environ 82 000 tonnes pour une valeur de 51 millions de dollars américains en 2014 (CILSS, 2016 : 21) et à environ 133 000 tonnes pour une valeur de 117 millions de dollars américains en 2019, dont environ 30 000 tonnes de poudres de lait, le reste concernant majoritairement le lait UHT (entretiens réalisés avec les représentants de la Direction du Commerce extérieur, Ministère du Commerce et du Tourisme, Nouakchott, mai-juin 2020).

La filière lait local a connu une évolution importante ces dernières années grâce aux investissements publics et privés qui ont permis la création de deux pôles laitiers, l'un plus ancien dans le Trarza et le Brakna, où collectent quatre industries privées du pays, et l'autre de plus récente création dans le Hodh El Chargui autour d'une industrie laitière publique. La Mauritanie compte aujourd'hui cinq laiteries industrielles qui proposent une palette diversifiée de produits laitiers (lait longue conservation, lait fermenté, yaourts, fromages, etc.), à partir des laits frais de vache, chèvre et chamelle mais aussi de poudres de lait.

Le secteur de la transformation industrielle nationale montre une certaine résilience (la création des trois majeurs acteurs industriels a eu lieu entre 1987 et 2005). Les industries privées ont investi plus de 2 milliards de RMU (plus de 45 millions d'euros) et l'Etat environ 800 millions de RMU (20 millions d'euros) dans la laiterie publique de Néma. Le secteur industriel génère quelques dizaines de milliers d'emploi directes et indirects. La plupart des laiteries continuent, malgré un recours important à la poudre de lait, à collecter régulièrement du lait local, ce qui en fait une exception au niveau régional. Cependant, on note également des difficultés croissantes : un plafonnement des quantités de lait frais collectées avec une forte concurrence entre les industriels dont la majorité collecte dans les mêmes bassins du Trarza et du Brakna ; une difficulté à octroyer des services d'intérêt aux éleveurs et à contenir la chute des niveaux

de collecte en saison sèche ; l'apparition d'acteurs industriels transformant uniquement de la poudre de lait, etc. Les investissements onéreux consentis sur l'aval de la filière sont en contradiction avec la pauvreté des dispositifs d'appui à la production, à contre-courant des besoins et de la demande des acteurs et de la filière dont le principal problème reste quantitativement liée la matière première.

A côté du secteur industriel, les circuits de la vente directe de lait frais et des produits transformés artisanalement montrent également des signes de dynamisme. Le développement de formes d'élevage périurbaines autour des principales villes en est un exemple intéressant, ainsi que l'expansion rapide du nombre de mini-laiteries dans le pays. Toutefois, les élevages périurbains et les circuits de la vente directe en milieu urbain semblent peu investis par l'action publique de développement et les mini-laiteries, elles, créées à l'aide de subventions publiques, présentent des difficultés majeures qui demandent de revoir la conception et les conditions de mise en œuvre de ce modèle dans le pays.

A travers différentes stratégies et programmes, la Mauritanie envisage l'accélération du développement des filières animales grâce à un renouvellement et à une mise à niveau de l'action publique de développement de l'élevage et à des investissements dans les infrastructures de transformation, de conservation et de commerce des productions animales. Dans ce cadre, la filière lait local fait l'objet d'une attention particulière, comme le montrent les efforts d'investissement public dans la transformation industrielle (avec la création d'une industrie publique dans l'Hodh El Chargui) et les nombreux projets qui interviennent dans le secteur (voir partie 2). Toutefois, l'action publique sectorielle demeure peu structurée et concertée entre les différents acteurs qui la promeuvent (acteurs publics, éleveurs et leurs instances de représentation, transformateurs privés et publics, industriels et artisanaux, organisations non gouvernementales, etc.) et manque d'une vision et d'une stratégie d'ensemble qui pourrait permettre de mieux valoriser les investissements consentis et de faciliter la mise en œuvre d'actions pertinentes et efficaces à l'échelle du pays. Cet effort de réflexion, coordination et structuration de l'action publique sectorielle est d'autant plus urgent que la pandémie de Covid-19 et les restrictions à la mobilité qu'elle a engendrées risquent d'être particulièrement néfastes pour l'élevage, notamment si elles devaient se reproduire dans le temps à venir.

1.3. Pourquoi une note d'orientation stratégique

Afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique de développement sectoriel, il est important que les principaux acteurs du secteur puissent disposer d'informations de qualité sur les caractéristiques clés de la filière lait local leur permettant d'élaborer une vision stratégique partagée et des actions concertées et cohérentes pour son développement. Pour atteindre ce

résultat, une réflexion de fonds a été initiée à l'initiative de la Plateforme de dialogue du secteur rural avec l'appui du Programme de Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorales (RIMRAP) et sous le pilotage du Groupe de travail lait local qui réunit les principaux acteurs du secteur. Ce dernier a été ciblé comme stratégique et prioritaire par l'Etat mauritanien et ses partenaires techniques et financiers, et fera l'objet d'appuis croissants sur la période à venir.

Dans ce contexte le Groupe de travail Lait local a sollicité un appui auprès du programme RIMRAP pour aboutir à l'élaboration d'une Note d'orientation stratégique pour le développement de la filière lait local en Mauritanie, à l'endroit des acteurs du Groupe de travail lait local et du Gouvernement, afin d'identifier les leviers pour renforcer à l'horizon 2025 la contribution de la filière à la satisfaction des besoins nationaux en produits laitiers et à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Les objectifs spécifiques de la note sont de :

- Analyser secteur laitier et des politiques sectorielles à l'œuvre en Mauritanie, dans le contexte des dynamiques régionales ;
- Décrire les contraintes et opportunités rencontrées par les acteurs clés de la filière lait local (éleveurs et leurs représentants, transformateurs industriels et artisanaux – trajectoires, modèles de gouvernance, stratégies productives et commerciales, systèmes de collecte et relations et services aux éleveurs – éventuels intermédiaires, etc.) ;
- Produire des connaissances sur les mécanismes de production/commercialisation/contractualisation dans le bassin laitier du Trarza-Brakna (éleveurs, mini laiteries, transformateurs industriels) où se situent les grandes laiteries nationales et identifier des mesures susceptibles d'améliorer l'accessibilité et la collecte du lait cru local pour les industries laitières ;
- Identifier les éléments clés d'un dispositif de renforcement des capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des acteurs de la filière laitière, à partir des besoins exprimés par les acteurs du Groupe de travail lait local de la Plateforme de dialogue sectoriel.
- Formuler des orientations stratégiques, sur la base de choix concertés de priorisation des options, qui pourront potentiellement être promues dans les programmes nationaux et dans ceux des partenaires techniques et financiers et servir de base pour définir un de plan de développement de la filière.

Le processus de réflexion mené au cours de la préparation de la note a associé la grande majorité des acteurs des services publics, associatifs et privés du secteur de l'élevage ainsi que les principaux bailleurs de fonds et partenaires internationaux de la Mauritanie.

Une première mission conjointe de la durée de cinq jours a été menée en binôme par l'expert international et national en fin octobre 2019. Elle a permis de réunir le matériel bibliographique disponible, de prendre contact et de réaliser des entretiens introductifs avec certains acteurs du

Groupe de Travail Lait Local (Délégation Union Européenne, DDFAP, RIMDIR-RIMFIL, ONARDEL, Ministère de l'Industrie, Tiviski, etc.) et de participer à une réunion du Groupe de Travail Lait Local.

La crise liée à la pandémie COVID-19 a amené à des retards sur la programmation initiale et à une réorganisation du travail. En période de confinement (avril/mai 2020), la capitalisation conjointe de la bibliographie et des entretiens réalisés durant la première mission a permis d'identifier les sujets clés sur lesquels focaliser et de réaliser les supports et à utiliser durant la phase d'enquête (fiches thématiques et canevas d'entretien différenciées selon les acteurs ciblés). Au vu de l'impossibilité de l'expert international d'effectuer les missions prévues en Mauritanie, ce dernier a réalisé un travail d'appui et supervision à l'expert national qui a réalisé les enquêtes de terrain entre les mois de mai et juin 2020. Celles-ci ont consisté en une semaine de travail à Nouakchott durant laquelle l'expert national s'est entretenu de manière individuelle avec les représentants des principales institutions publiques (Directions du Ministère du développement rural, de l'industrie, du commerce et du tourisme, etc.), des principales industries laitières (Tiviski, Al Watanya et Irijy), de certaines organisations de la société civile (OXFAM, AMAD, GNAP) et de réaliser des entretiens avec des éleveurs périurbains autour de Nouakchott (voir la liste de personnes rencontrées en annexe). Une deuxième semaine de travail a permis à l'expert national de réaliser une mission dans le « triangle » de production du Trarza-Brakna-Gorgol (autour des villes de Boghé, Rosso et Aleg) pour interviewer des responsables des services décentralisés du Ministère du développement rural, des représentants locaux d'organisations professionnelles d'éleveurs et d'organisations non gouvernementales (Collectif des femmes pasteurs, GNAP, APLV, AMAD, OXFAM), des gérants des centres de collecte (Tiviski, Al Watanya), des éleveurs sollicités via les organisations professionnelles (voir la liste de personnes rencontrées en annexe).

La note est organisée en quatre parties. A la suite de cette première partie introductive, la deuxième partie décrit le contexte actuel des politiques, programmes et projets de développement sectoriels. La troisième présente les éléments d'analyse sur la filière lait local selon ses différents maillons (élevage/production ; transformation industrielle ; transformation artisanale et circuits du lait cru). La quatrième partie réunit les éléments d'orientation stratégique et les suggestions concernant les options à prioriser dans les programmations à venir.

2. Politiques sectorielles

2.1. Cadre général de politique sectorielle

Les trois versions successives du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ont servi de référence globale aux stratégies de développement du Gouvernement mauritanien sur la période 2001-2015. La stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) est venue remplacer le cadre existant et définit les orientations stratégiques pour le développement économique de la Mauritanie sur la période 2016-2030. Concernant le secteur de l'élevage, l'objectif affiché est ambitieux et vise de doubler la productivité et les revenus des éleveurs et de couvrir, au moins, les besoins du pays en lait, en viande rouge et en volaille par :

- la promotion d'un secteur de l'élevage intensif et compétitif par le développement des filières animales porteuses ;
- la valorisation de l'élevage extensif par la gestion durable des ressources naturelles ;
- l'intensification des productions à travers la diversification de l'amélioration des races : fermes bovines, bergerie, centre développement, élevage camelin ;
- l'amélioration des prestations en matière de santé animale ;
- la stimulation du potentiel de production du cheptel à travers une forte valorisation des produits et sous-produits de l'élevage et un meilleur accès aux marchés régionaux et mondiaux ;
- l'accroissement de l'offre des ressources d'alimentation du cheptel à travers une meilleure organisation de la transhumance transfrontalière, le développement des productions fourragères, la gestion rationnelle des pâturages et le développement des réserves fourragères ;
- le développement de modes de production résilients au changement climatique pour les différents systèmes d'élevage ;
- les facilités d'accès aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur ;
- le développement de la recherche, de la formation et de la vulgarisation ;
- le renforcement des capacités des services publics en charge du secteur, des intervenants privés et des organisations socioprofessionnelles et communautaires.
- la réduction des risques de catastrophes et la réponse aux urgences notamment en ce qui concerne les épidémies animales, la sécheresse, les feux de brousse etc.

En ce qui concerne spécifiquement le développement du secteur laitier la SCAPP définit les orientations suivantes : i) la création de fermes laitières intensives ; ii) l'ouverture d'usines pour la transformation du lait et de ses dérivés ; iii) la mise en place et l'équipement de centres de

collecte ; iv) l'amélioration de la qualité du lait de collecte ; v) l'organisation et encadrement des éleveurs et producteurs ; vi) le lancement d'un programme national soutenu d'amélioration génétique des races laitières (SCAPP, 2016-2020 : 71-74).

Des stratégies spécifiques au secteur rural ont été formulées : (i) la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR, 2013-2025), (ii) la Revue Institutionnelle du secteur Agricole et Pastoral (RISAP, 2014), un plan de réformes du secteur de développement rural dont l'axe n°3 a pour objectif de relever le niveau de performance technologique et économique des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage en vue d'une amélioration des conditions de vie des populations rurales et de la contribution plus forte des filières agropastorales à la création de la richesse nationale) ; (iii) la Stratégie Nationale de la Sécurité Alimentaire (SNSA, 2011-2025). Ces stratégies sont mises en œuvre à travers le Plan National de Développement Agricole (PNDA, 2015-2025) et le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE, 2018-2025). Le PNDE affiche une orientation « duale » du développement de l'élevage en Mauritanie (p.41) : d'un côté des systèmes « intensifs » autour des filières dites « à haute valeur ajoutée », de l'autre des systèmes pastoraux et agro-pastoraux dont le Plan vise un soutien à la résilience. Cette vision « duale » minimise la place et la contribution à l'économie nationale, très importante comme le montrent les données quantitatives citées dans la partie introductive, des systèmes pastoraux et agropastoraux (pour une définition inclusive du pastoralisme voir dans l'encadré 1 ci-dessous). La formulation du PNDE laisse entendre que les « systèmes intensifs » existent en nombre important et qu'ils sont prioritaires dans l'investissement public du fait de leur présumé rôle exclusif dans les filières à haute valeur ajoutée. Or, les systèmes pastoraux et agropastoraux contribuent à l'heure actuelle à l'essentiel de l'approvisionnement des filières bétail-viande et lait et méritent une attention et un soutien plus importants de la part des pouvoirs publics, comme le revendique la grande majorité des acteurs consultés. Le PNDE pour la période 2018-2025 prévoit du reste : i) des interventions de support (ressources humaines et matérielles) aux services techniques vétérinaires et de développement de l'élevage ; ii) l'amélioration des campagnes de vaccination contre certaines maladies prioritaires (peste des petits ruminants, péripneumonie contagieuse bovine, etc.) ; iii) des réalisations d'hydraulique pastorale (70 forages et puits, 90 mares surcreusées) ; iv) des actions d'appui à l'organisation des éleveurs et de mise à disposition de crédit ; v) des créations de fermes laitières et d'embouche, et d'unités de transformation (la Société Mauritanienne de Production Laitière à Néma et une deuxième laiterie publique à Boghé, 31 mini-laiteries, 7 abattoirs, etc. ; ces dernières activités concentrant l'essentiels des investissements prévus par le Plan, p.53-65).

Encadré 1 : Définir le pastoralisme à partir de ses propres caractéristiques

Le pastoralisme, comme système de production spécialisé dans la valorisation d'une diversité de ressources variables et aléatoires, suivant la variabilité climatique plus ou moins accentuée des milieux considérés, se caractérise par : 1) la forte interaction entre groupes humains, animaux et l'environnement, mise en œuvre par des formes de mobilité stratégiques et par une alimentation sélective du bétail ; 2) l'entretien de formes de régulation flexibles et non exclusives de gestion du foncier et des ressources hydriques (Republic of Kenya, 2012).

Par ailleurs, des avancées significatives ont été faites sur le plan réglementaire, avec l'élaboration dans les années 2000 d'une loi d'orientation sectorielle (Loi d'Orientation Agropastorale) et d'un Code Pastoral (publié en 2002, et son décret d'application adopté en 2004) qui donnent un cadre référentiel propre à la pratique pastorale, tandis que les accords de transhumance avec le Mali (signés en 2005) et le Sénégal (signés en 2006) constituent la base juridique de la transhumance transfrontalière.

Une Stratégie de développement du secteur industriel (2015) a été élaborée par le Ministère du commerce, de l'industrie et du commerce. Le secteur industriel demeure peu développé et diversifié, très dépendant des industries extractives qui représentent environ 30% du PIB national. De ce fait les exportations mauritaniennes sont constituées essentiellement de matières premières à faible valeur ajoutée et l'économie nationale n'arrive pas à s'intégrer activement dans le commerce mondial. Cependant, le document atteste que les industries des produits de l'élevage ont connu un développement marqué, notamment dans les secteurs du lait, de la viande rouge, et de l'exploitation des peaux et des cuirs. La stratégie fixe comme objectif prioritaire le développement des industries agroalimentaires identifiées comme le pivot de l'industrie manufacturière nationale (p.10). Concernant le secteur de l'élevage la stratégie recommande : i) l'élargissement des réseaux de collecte des laiteries industrielles et leur extension à la Wilaya du Guidimakha ; ii) la création de fermes intensives pour la production laitière et l'embouche (mais déconseille le recours aux races exotiques) ; iii) la réalisation d'abattoirs frigorifiques ; iv) l'implantation de petites unités d'extraction d'huile et de fabrication d'aliment de bétail, etc. (p.26-27).

Il faut signaler l'initiative « Offensive pour la promotion des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest », portée par la CEDEAO en partenariat avec les principaux acteurs du secteur laitier (OPE et réseaux régionaux, transformateurs, ONG et associations, institutions de recherche, etc.). Un programme régional d'investissement a déjà été identifié (voir Duteurtre et Corniaux, 2013). Cette initiative fournit des orientations et un cadre régional cohérent pour l'élaboration de programmes sectoriels nationaux dans l'espace CEDEAO que la Mauritanie s'apprête à intégrer.

2.2. Principaux programmes et projets de développement sectoriel

Pour la mise en œuvre de la SDSR et de la SCAPP, la Mauritanie dispose de plusieurs programmes :

- Trois programmes complémentaires financés dans le cadre du 11^{ème} Fonds européen de développement dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable qui s'adressent essentiellement aux populations vulnérables de la zone agro-pastorale (Guidimakha, Assaba, Gorgol, Hodh El Gharbi, Hodh El Chargui): (i) le Projet de renforcement institutionnel en Mauritanie vers la résilience agricole et pastorale (RIMRAP, 2016-2020) dont l'objectif est de renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers le renforcement de la gouvernance en matière d'accès équitable et de gestion durable des ressources dans le contexte du changement climatique ; (ii) le Projet de renforcement institutionnel en Mauritanie pour le développement des infrastructures rurales (RIMDIR, 2018-2023) destiné aux petites et moyennes infrastructures rurales et énergétiques ; (iii) le Projet de renforcement institutionnel en Mauritanie pour le développement des filières (RIMFIL, 2018-2023) qui s'investit en faveur des filières agricoles et pastorales.

- Le Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) financé par la Banque Mondiale (2015-2021). L'objectif du PRAPS est d'améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les pasteurs et agro-pasteurs de six pays Sahéliens (Burkina, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) et améliorer leurs capacités à répondre aux crises pastorales. En Mauritanie, ce projet qui intervient à l'échelle nationale a contribué positivement à l'amélioration des performances des services vétérinaires (suivi épidémiologique et campagnes de vaccination). Le PRAPS a également contribué à la sécurisation de l'accès aux ressources naturelles à travers la mise en place d'infrastructures hydrauliques et la prévention des conflits, et à l'accès aux marchés à travers la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures (mini-laiteries, marchés à bétail, aires de repos, aires d'abattages).

- Le Projet de développement des filières inclusives (PRODEFI, 2016-2024) financé par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), l'Union Européenne (UE), le Gouvernement mauritanien et des partenaires privés. Son objectif est d'améliorer les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales pauvres autour des filières : pêche, maraichage, aviculture, produits forestiers, lait de chèvres (Brakna, Gorgol, Guidimakha, Assaba, Hodh El Gharbi, Hodh El Chargui).

- Le Projet de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS, 2015-2020) financé par la Banque Africaine de développement (BAD). L'objectif est d'éradiquer les causes structurelles des crises alimentaires et nutritionnelles aiguës et chroniques en aidant les ménages vulnérables à accroître leurs revenus, à accéder aux infrastructures et aux services sociaux de base, et à construire un patrimoine permettant de renforcer durablement leurs moyens d'existence (aménagement hydro-agricoles, infrastructures - parcs vaccination, points d'eau et adductions d'eau villageois, etc., gestion des ressources naturelles ; promotion et développement des filières végétales et animales ; développements de la pêche et aquaculture).

- Le Programme national lait (2019) est un premier essai d'identifier et de mettre en œuvre des mesures organiques pour un développement durable de la filière lait local. Il suit une approche filière en prévoyant des actions pour promouvoir la production, la transformation et la commercialisation, et développer des synergies entre différents acteurs. Son objectif est d'aider à la constitution de coopératives d'éleveurs « laitiers » et au développement d'un réseau de fermes semi-intensives d'élevage des vaches laitières (fermes améliorées de petites à moyennes capacités intégrant la culture fourragère, le traitement et la conservation des fourrages et respectant les exigences minimales d'hygiène et de qualité autour des centres de collecte du lait). Le programme définit des interventions dans l'amélioration de l'accès à l'eau et à la santé vétérinaire, la construction de magasins d'aliment de bétail, etc. Toutefois, son orientation demeure très techniciste insistant sur la sédentarisation des élevages, la mise en place de cultures fourragères, de jardins maraichers, etc. Ces conditions paraissent éloignées des réalités pastorales de la grande majorité du pays, par exemple de celles du bassin laitier de la Société Mauritanienne des Produits Laitiers (SMPL) autour de Néma dans le Hodh El Chargui, seule région où le programme est actuellement mis en œuvre en soutien à la laiterie publique qui connaît des difficultés dans son fonctionnement (voir partie 3.2). Dans la région, la mobilité est structurelle et répond à des exigences d'alimentation du bétail et d'entretien de circuits économiques rentables dans les pays voisins (Mali, Sénégal). L'accès à l'eau limité en saison sèche rend difficile et coûteux l'abreuvement et difficilement durable la culture fourragère (entretien réalisé avec le Président du Groupement National des Associations Pastorales, Nouakchott, octobre 2019). Un enjeu de taille réside dans l'extension du Programme à l'échelle nationale et dans les possibilités d'en réviser les principales orientations de manière à les rendre plus flexibles, adaptées et efficaces (moins technicistes) dans le soutien à une diversité de systèmes d'élevage présents dans les différents bassins de production (l'attention à la diversité des contextes et des systèmes est un élément fondamental).

2.3. Cadre juridique et fiscal douanier en contexte d'intégration à la zone économique CEDEAO

La Mauritanie a ratifié en fin 2018 l'accord d'association avec la Communauté économiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle s'aligne donc progressivement sur les Tarifs Economiques Extérieurs (TEC) de la CEDEAO qui applique des tarifs sur les importations de produits laitiers qui varient entre 5% et 35% selon les différentes catégories de produits (5% pour les poudres de lait à usage industriel, 20% sur les laits UHT, 35% sur les yogourts). Le pays a utilisé son droit de dérogation (la CEDEAO autorise tout nouveau membre d'appliquer le taux qui lui convient et ainsi déroger au TEC dans la limite de 3% des lignes tarifaires) pour appliquer sa propre tarification de 0% sur le lait en poudre. Cette mesure a été prise pour protéger l'industrie laitière locale (entretiens réalisés avec les représentants du Ministère du Commerce et du Tourisme, Nouakchott, mai-juin 2020) et confirme que la rentabilité du secteur repose actuellement, comme dans l'ensemble des pays de la CEDEAO, sur la transformation de poudre de lait importée.

Selon l'étude *Politique commerciale, politiques fiscales et filières lait en Afrique de l'Ouest – Analyse de cinq scénarios possibles d'évolution des politiques dans quatre pays de la région (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal)* (Levard et al. 2019), le lait local revient en moyenne 15% plus cher que la poudre de lait entière et 75% plus cher que les mélanges de poudre de lait écrémée rengaissée en matière grasse végétale (cette dernière catégorie représenterait environ 60% des importations de poudres de lait en zone CEDEAO). L'étude, réalisée dans le cadre de la campagne « Mon lait est local »², montre la nécessité d'associer des mesures de développement des filières laitières locales ouest-africaines à des politiques commerciales et fiscales susceptibles de garantir des prix du lait favorables à une telle dynamique de développement ainsi que de favoriser l'usage du lait local par les acteurs de la transformation. L'étude montre, sur la base d'un exercice de comparaison entre cinq différents scénarii, que combiner une hausse du TEC sur la poudre de lait entière (de 5% à 10%) et sur les mélanges de poudre de lait écrémée réengraissée en matière grasse végétale (de 5% à 35%) avec la suppression de la TVA (16% en Mauritanie) sur les produits laitiers fabriqués à partir du lait local, pourrait avoir un effet de stimulation important sur les filières laitières ouest-africaines. Selon les auteurs, ces mesures pourraient être mises en œuvre dans le cadre d'un mécanisme de prélèvement variable qui tient compte des variations des prix mondiaux de manière à concilier de manière efficace les intérêts des consommateurs urbains et ceux inhérents au développement des filières locales. Des mesures complémentaires sont indiquées comme nécessaires : (i) la catégorisation, la traçabilité des flux et le contrôle des fraudes sur les mélanges de lait écrémé enrichi en matière grasse végétale ; (ii) l'investissement des recettes fiscales supplémentaires générées pour des programmes structurels de soutien aux

²Portée par Oxfam, RBM, APESS et ROPPA ainsi que par des coalitions nationales au Mali, Niger, Burkina Faso, Sénégal, Mauritanie et Tchad.

filières laitières locales et des subventions facilitant l'accès aux produits laitiers pour les populations moins aisées (par exemple via les cantines scolaires).

Nos échanges, individuels et collectifs, avec les acteurs du Groupe de travail lait local ont révélé un faible niveau d'information et de compréhension de la centralité des enjeux liés aux politiques fiscales et commerciales au sein de la CEDEAO ainsi que des positions très disparates, parfois même opposées, susceptibles d'entraver toute concertation et action politique commune. Cela est sans doute dû à la faible implication des acteurs aux différentes initiatives en cours dans l'espace régional, le seul pertinent au vu de l'association à la CEDEAO, pour réclamer des politiques favorables aux filières laitières locales. Pourtant, des évolutions en tel sens pourraient se révéler particulièrement importantes pour la Mauritanie qui est un grand pays d'élevage où la grande majorité de la population est attachée au lait frais et à ses produits dérivés. Une simple suppression de la TVA sur les produits à base de lait local, même si pas suffisante à elle seule comme évoquée plus haut (et avantageant les industriels vis-à-vis des transformateurs artisanaux) nous semble néanmoins envisageable comme mesure à entreprendre à court terme (car du ressort du gouvernement national) pour les effets positifs qu'elle pourrait engendrer sur la collecte du lait frais destiné à la pasteurisation, un produit recherché, et en moindre mesure sur celle du lait d'hivernage pour la production du lait UHT (la simple baisse de 16% ne compenserait probablement pas le différentiel de prix entre lait frais et poudres de lait, les deux matières premières à partir de qui le lait UHT est fabriqué dans le pays, mais donnerait un signal positif aux acteurs qui investissent dans la collecte du lait local).

En conclusion, il paraît nécessaire de revoir l'accord de partenariat économique signé par la Mauritanie avec l'Union Européenne en 2014 avant sa mise en œuvre. Cet accord prévoit l'exemption de droits de douane sur les laits en poudre et introduit des clauses décourageant tout changement à l'avenir des tarifs douaniers négociés. La Mauritanie a aussi ratifié l'accord de libre-échange continental africain, négocie un accord bilatéral avec la Turquie et la reprise de l'African Growth and Opportunity Act avec les Etats-Unis. Il faudra capitaliser sur ces différentes initiatives et les répercussions éventuelles sur les filières laitières locales et les systèmes d'élevage qui les alimentent.

2.4. La nécessité d'une mise à niveau de l'action publique sectorielle

Le Cadre de politique sectorielle a connu des améliorations notoires ces dernières années (définition d'un ensemble de textes d'orientation et d'organisation du secteur, Loi d'Orientation Agropastorale, Code Pastoral, etc.) et est actuellement soutenu par la mise en œuvre de plusieurs programmes de développement aux budgets importants. Toutefois, des

marges d'amélioration importants existent et il est urgent de travailler à une mise à niveau de l'action publique pour qu'elle soit à la hauteur des enjeux de développement du secteur de l'élevage et puisse contribuer à l'atteinte des objectifs ambitieux de souveraineté alimentaire fixés à l'horizon 2030.

La programmation du PNDE jusqu'en 2025 paraît insuffisante, très centrée sur des projets infrastructureux probablement pas à la hauteur des besoins réels à l'échelle du pays (notamment en ce qui concerne les infrastructures hydrauliques pour qui une stratégie, des lignes guide et une programmation nationale sont plus que jamais nécessaires – une stratégie nationale est en cours d'élaboration avec le concours du RIMRAP ; entretiens réalisés avec les représentants du Ministère du développement rural, Nouakchott, mai-juin 2020), et peu orientée à **la prise en compte des besoins du secteur pastoral au sens large (mobilité pastorale, enjeux fonciers, intégration agriculture-élevage dans les zones aménagées et dans celles d'agriculture de décrue, disponibilité et prix des aliments de bétail usinés, actions réponses aux sécheresses, etc.)**. Les services publics essentiels demeurent peu opérationnels (notamment concernant l'encadrement technique, le suivi et les traitements vétérinaires), du fait aussi d'un manque généralisé de moyens, les interventions étant limitées aux vaccinations, aux contrôles sanitaires des aliments et aux inspections aux postes de frontière, à la mise en œuvre d'opérations de distribution d'urgence d'aliments de bétail. L'Office nationale de recherche et de développement de l'élevage (ONARDEL) travaille quasi uniquement à l'amélioration génétique du bétail via un réseau de stations dans le pays. Cet état de lieu et les criticités signalées par l'ensemble des acteurs interviewés, se retrouvent déjà dans l'analyse de la Revue Institutionnelle du secteur Agricole et Pastoral (RISAP), réalisée en 2014, et soulignent la nécessité d'agir avec urgence et résolution pour reformer le cadre politique et institutionnel sectoriel. Une contrainte de taille est sans doute la forte dispersion des interventions et leur faible niveau de concertation. Selon les responsables des services publics interviewés, plusieurs programmes d'appui à la filière lait local n'ont pas eu l'impact espéré (tels que par exemple le PRAPS, le PRODEFI, le Programme d'accès aux services énergétiques productifs pour le développement de la chaîne de valeur Lait - PROGRES-Lait). Un faible nombre de réalisations par rapport aux moyens consentis, des processus d'identification sans implication des acteurs concernés engendrant des problèmes de pertinence et d'absence de mesures d'accompagnement sont les principaux déterminants affichés. Globalement, des problèmes sont ressentis au niveau de la concertation et de l'implication des parties prenantes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles. Les interventions des partenaires techniques et financiers paraissent encore peu concertées faute d'inscription dans une stratégie de développement rurale cohérente (multiplication et faible cohérence des cadres d'intervention).

Les politiques agricoles et industrielles actuelles, malgré un discours ambitieux, ne permettent pas encore une amélioration substantielle de la production et de la transformation du lait local, et sont indiquées comme manquant de vision et stratégie (manque d'établissement de

priorité de la politique agropastorale en ce qui concerne la Vallée du fleuve ; manque de politique appropriée, de suivi et d'accompagnement selon les différentes zones agroécologiques du pays). L'Etat a montré peu d'engagement dans le développement industriel, à l'exception du secteur de la pêche. Une interprétation libérale du rôle des pouvoirs publics, des structures professionnelles, nombreuses mais avec peu de moyens, et une faible concertation et coordination des acteurs publics en charge du développement industriel sont indiquées comme les principaux obstacles à dépasser. Enfin, les acteurs publics indiquent les facteurs suivants comme des freins au développement de la filière nationale lait local : l'absence d'un cadre juridique, réglementaire et sanitaire pour les produits alimentaires locaux et importés ; l'orientation du Cadre juridique fiscal et douanier en faveur des importations des poudres de lait ; l'absence d'un cadre de concertation inclusive autour de la filière laitière.

La liste qui suit regroupe les propositions exprimées par les responsables des services publics interviewés au cours des enquêtes.

Améliorations réglementaires :

- Euvrer à la mise en place d'une politique commerciale et fiscale nationale pour l'élevage donnant la priorité aux productions nationales et la réduction de la dépendance vis-à-vis des importations.
- Mettre en application de la Loi d'Orientation Agropastorale par la formulation et l'adoption de ses textes d'applications.

Appuis aux services publics sectoriels :

- Etablir un système d'information statistique fiable sur l'élevage avec création d'une base de données sur la filière lait (données techniques et commerciales).
- Renforcer les compétences et les capacités d'intervention des services techniques et vétérinaires (publics et privés) de l'élevage (absence de personnel avec une formation en pastoralisme).
- Développer la recherche, de la formation et de la vulgarisation en élevage (une meilleure description et compréhension des systèmes d'élevage dans leur diversité, une étude des dynamiques de mobilité, des enjeux fonciers autour des zones humides, des formes d'interaction agriculture-élevage paraissent essentielles).

Politiques de développement de l'élevage et du développement laitier :

- Améliorer l'accès à une alimentation du bétail de qualité par : (i) une meilleure organisation de la mobilité pastorale interne et transfrontalière, (ii) l'amélioration de l'hydraulique pastorale (tenant compte des enjeux fonciers, plus largement de l'organisation politique de l'espace et des impacts des infrastructures hydrauliques),

(iii) le développement des productions fourragères mais surtout la production et la valorisation des résidus agricoles pour l'alimentation du bétail.

- Mettre en œuvre une politique efficace de réalisation, gestion, entretien et maintenance des infrastructures pastorales.
- Améliorer les capacités de réponse d'urgence aux catastrophes (épidémies, sécheresses, etc.).
- Restructuration du secteur financier en fonction des besoins spécifiques du secteur de l'élevage.
- Impliquer les acteurs des filières lait local et les partenaires techniques et financiers dans le processus de définition des programmes à travers la mise en place d'un cadre harmonisé d'interventions sectorielles.

Collecte et transformation du lait local :

- Créer de nouvelles zones de collecte par l'implantation de centres de collecte, d'usines de transformation et l'implantation de petites unités de transformation laitière dans les centres urbains régionaux.
- Améliorer l'efficacité des systèmes de collecte existants par le biais de l'organisation des circuits de collecte et de l'amélioration de l'offre de services aux éleveurs.

3. Éléments d'analyse de la filière nationale lait local

3.1. Caractérisation des systèmes d'élevage et de la production laitière

Dans cette partie, nous esquissons un portrait de la diversité des systèmes d'élevage en Mauritanie. Sans prétention d'exhaustivité, cet exercice permettra de présenter le paysage général de l'élevage et de contextualiser les éléments ressortant des enquêtes menées en milieu périurbain de Nouakchott et dans le « triangle » du Trarza-Brakna.

Il est utile de rappeler au préalable les changements importants intervenus en Mauritanie suite aux grandes sécheresses des années 1970-1980, tels que rappelés de façon synthétique par Bonte (2009) : (i) une restructuration de l'espace national avec un fort mouvement d'exode rural et une reterritorialisation des systèmes d'élevage autour des axes routiers Nouakchott – Rosso et Nouakchott – Néma ; (ii) différentes dynamiques de fixation partielle sur les anciens parcours de saison sèche au sud-ouest de la Mauritanie avec la création de nouveaux puits sur l'axe Rosso-Nouakchott, sur les anciens parcours d'hivernage dans les Hodh avec la création de nouveaux points d'eau le long de la route de l'espoir au sud-est du pays, dans les villages de cultures à proximité de la Vallée du fleuve Sénégal et autour des oueds avec la création de petits barrages dans le Gorgol ; (iii) la privatisation des terres agricoles et l'essor de l'agriculture irriguée dans la Vallée du fleuve Sénégal ; (iv) des aménagements hydro-agricoles dans la Vallée et des dynamiques de fixation autour des zones humides induisant un rétrécissement des espaces pastoraux, des difficultés d'accès au fleuve pour l'abreuvement et le transit des troupeaux en transhumance ; (v) des importants transferts d'effectifs favorisant la concentration de la propriété du bétail en faveur d'une classe de grands propriétaires absentéistes urbains ; (vi) une présence accrue de bétail dans les milieux périurbains des principales villes du pays favorisée par la recherche de revenus complémentaires et les opportunités créées par l'expansion urbaine.

Pour esquisser la diversité des systèmes d'élevage en Mauritanie, nous faisons référence à une typologie qui recoupe celles présentées dans les études suivantes : LARES (2015), Ahmed et al. (2018), et IEPC (2002).

Les études LARES (2015 : 7-9) et Ahmed et al. (2018 : 15-20) présentent une typologie classique basée sur le type de mobilité pratiquée.

- **Systèmes pastoraux pratiquant des déplacements de grande ampleur**

Des troupeaux principalement camelins et caprins de taille diverse, mais suffisante à justifier des déplacements de grande ampleur, sont conduits sur des circuits pendulaires Nord-Sud. Les terroirs d'attache au Nord sont fréquentés durant l'hivernage pour ensuite redescendre lentement vers le Sud en saison sèche froide et atteindre des points d'eau pérennes où les animaux sont gardés en saison sèche chaude. Des transhumances vers le Sénégal et le Mali sont parfois entreprises à cette saison. Ce système d'élevage serait particulièrement intéressé par les transferts de propriété en faveur de propriétaires urbains absentéistes qui font conduire leurs grands troupeaux de camelins par des bergers salariés qui y associent leurs troupeaux de caprins. Le lait de chamelle est parfois vendu durant l'hivernage lors du retour des urbains en milieu rural à la période estivale ou lors du passage près de villes durant la descente en saison sèche froide.

- **Systèmes pastoraux et agropastoraux transhumants dans leur diversité**

Cette catégorie décrit des systèmes d'élevage hétérogènes et des itinéraires variés d'agriculteurs et de pasteurs vers une pratique combinant différemment agriculture et élevage pastoral. Des formes d'agriculture pluviale, de décrue ou irriguée sont pratiquées en système oasien ou fluvial selon les zones considérées. Les espèces élevées dans ces systèmes sont les plus souvent les bovins et les ovins. La pratique agricole, le degré d'accès au foncier agricole et aux résidus de culture, ainsi que la trajectoire des groupes socioprofessionnels déterminent le niveau de mobilité des troupeaux. Dans les systèmes plus mobiles la totalité ou une partie du troupeau transhume durant une période plus ou moins longue de l'année (jusqu'à sept-huit mois par an), parfois au Mali et au Sénégal. La transhumance transfrontalière permet d'améliorer l'alimentation du bétail en saison sèche et en début d'hivernage mais aussi d'entretenir des circuits économiques sur les routes de transhumance (meilleure valorisation marchande des animaux en zone franc CFA, achat de céréales moins chers, approvisionnement en autres marchandises, etc.). La transhumance est généralement pratiquée par une partie des familles et/ou par des bergers salariés et se solde par le retour à la zone de résidence de la famille propriétaire. Des systèmes moins mobiles sont décrits notamment dans les régions du Guidimakha et du Gorgol, où le bétail est alimenté à partir des pâturages et des résidus de culture disponibles.

Des dynamiques de marchandisation des résidus agricole et d'*enclosure* d'espaces riches en ressources pastorales (les dépressions et les bas-fonds, etc.) à proximité des zones humides pour réaliser des mises en défens, des jardins maraichers, etc., sont signalées comme des facteurs de bouleversement de la gestion de l'espace pastoral (Ahmed et al. 2018 : 19).

- **Les systèmes d'élevage urbains et périurbains**

L'élevage urbain est principalement pratiqué par les familles à faibles revenus qui élèvent des caprins pour la production laitière et des ovins pour l'embouche. L'alimentation animale est sommaire à partir de déchets alimentaires, de cartons et de compléments tels que les farines, les tourteaux, etc.

L'élevage périurbain a pris de l'ampleur au cours des dernières décennies suivant les transformations décrites précédemment (urbanisation, développement des marchés urbains de produits animaux, etc.). Pratiqué par différents acteurs (commerçants, fonctionnaires, éleveurs), ce type d'élevage s'est développé autour de Nouakchott et des principales villes du pays. Des noyaux de vaches de race maure et de chammelles en lactation avec leurs veaux et chamelons sont élevés autour des villes, souvent à proximité des axes routiers. Le lait est vendu en ville à des prix rémunérateurs permettant la prise en charge des coûts d'alimentation, relativement importants du fait de la nécessité d'une complémentation alimentaire abondante quasiment à longueur d'année (à exception de la période hivernale) qui compense l'accès limité à des pâturages de qualité du fait de la sédentarité. Les systèmes d'élevage périurbains témoignent d'une volonté d'ancrage permettant la diversification de l'activité pastorale, avec la grande majorité des animaux (mâles, femelles taries) élevés dans des systèmes transhumants éloignés des zones urbaines dans lesquels les noyaux laitiers sont extraits d'une année à l'autre.

Cette première typologie générale peut être utilement complétée par celle présentée dans le document national de l'Initiative Elevage, pauvreté et croissance (IEPC, 2002). Elle s'appuie sur cinq critères de différenciation principaux (mobilité des animaux, mobilité de la famille avec le troupeau, niveau d'intensification des systèmes d'élevage et lien avec l'agriculture, propriété des animaux et spéculation principale) et sur deux critères de caractérisation (activité agricole et zones concernées). Ils en ressortent onze systèmes de production répartis en six grands groupes : (i) systèmes pastoraux nomades ; (ii) systèmes pastoraux transhumants ; (iii) systèmes sédentaires associés à l'agriculture ; (iv) systèmes extensifs urbains ; (v) systèmes semi-intensifs et (vi) systèmes intensifs (voir les tableaux 3 et 4 ci-dessous).

Tableau 3 : Typologie des systèmes de production et systèmes d'élevage (IEPC, 2002)

Systèmes de production	Systèmes d'élevage modélisés au sein des systèmes de production	Variantes non modélisées
1. Systèmes pastoraux nomades		
Système pastoral nomade (SP1)	Camelins à grande mobilité (SE1) ; Caprins à grande mobilité (SE2)	Petits ruminants seuls
2. Systèmes pastoraux transhumants		
Système pastoral à propriétaire urbain (SP2)	Camelins à grande mobilité (SE1)	Bovins transhumants

Système pastoral à élevage transhumant bovin de zébus maures (SP3)	Bovins transhumants zébus maures (SE3) ; Caprins sédentaires ruraux (SE4)	Bovins + camelins à grande mobilité
Système pastoral à élevage transhumant ovin (SP4)	Ovins transhumants (SE5) ; Bovins transhumants zébus maures (SE3) ; Caprins à grande mobilité (SE2)	
Système agropastoral à élevage transhumant bovin de zébus peulhs (SP5)	Ovins sédentaires (SE6) ; Bovins transhumants zébus peulhs (SE7) ; Caprins sédentaires ruraux (SE4) ; Volailles traditionnelles (SE8)	
3. Systèmes sédentaires associés à l'agriculture		
Système agropastoral à élevage sédentaire caprin associé à l'agriculture pluviale, de décrue ou oasisienne (SP6)	Ovins sédentaires (SE6) ; Caprins sédentaires ruraux (SE4) ; Volailles traditionnelles (SE8)	
Système agropastoral à élevage sédentaire bovin associé à l'agriculture irriguée (SP7)	Bovins sédentaires fleuve zébus peulhs (SE9) ; Ovins sédentaires (SE6) ; Caprins sédentaires ruraux (SE4) ; Volailles traditionnelles (SE8)	
4. Systèmes extensifs urbains		
Système sédentaire urbain (SP8)	Ovins sédentaires (SE6) ; Caprins des villes (SE10)	Camelins sédentaires urbains
5. Systèmes semi-intensifs		
Système périurbain semi-intensif laitier camelin associé à un troupeau transhumant (SP9)	Camelin laitier semi-intensif associé à un troupeau transhumant (SE11)	Système laitier caprin
Système périurbain semi-intensif laitier bovin associé à un troupeau transhumant (SP 10)	Bovin laitier semi-intensif associé à un troupeau transhumant (SE12)	
6. Systèmes intensifs		
Système avicole poulets de chairs intensif (SP11)	Poulet de chair intensif (SE 13)	Pondeuses intensives ;
	Système bovin intensif Bovin laitier intensif (non modélisé) (SE 14) ; Bovin d'embouche (non modélisé) (SE15)	Laitiers bovins int. Embouche bov.

Tableau 4 : Typologie par systèmes d'élevage et importances relatives estimées (IEPC, 2002)

	Effectifs totaux (millions)	Importances relatives estimées	Importances numériques (millions)
Bovins	1,5		
Transhumants zébus maures		59.2%	0,89
Transhumants zébus peulhs		36.5%	0,55
Bovins sédentaires fleuve zébus peulhs		3.5%	0,05
Bovins laitiers semi-intensifs (z maures)		0.8%	0,01
Camelins :	1,11		
Camelins à grande mobilité		99.2%	1,1
Camelins laitiers semi-intensifs		0.8%	0,01
Ovins :	5,17		
Ovins transhumants		60%	3,1
Ovins sédentaires		40%	2,07
Caprins :	3,47		

Caprins à grande mobilité		18%	0,6
Caprins sédentaires ruraux		80%	2,800
Caprins des villes		2%	0,070
Volailles			
Aviculture traditionnelle	2	59%	2,000
Aviculture intensive	1,4	41%	1,400

3.1.1. Eléments d'enquête : élevage laitier périurbain autour de Nouakchott

Les enquêtes réalisées auprès de fonctionnaires de la Direction régionale du Ministère du développement rural, ainsi que auprès de trois éleveurs de camelins et bovins autour de Nouakchott permettent de donner quelques indications sur les caractéristiques de l'élevage périurbain de la capitale. L'élevage périurbain est un phénomène relativement nouveau en Mauritanie, lié au développement des villes et à la croissance rapide de la population urbaine entretenue par des flux importants d'exode rural. La croissance de la demande urbaine en lait a favorisé les concentrations d'animaux laitiers, vaches et chèvres, autour des villes. Le lait produit est en grande majorité commercialisé.

Un recensement des élevages laitiers périurbains réalisé en 2017-2018 lors de la préparation d'une campagne de distribution d'urgence d'aliments de bétail estimait à ce moment la présence d'environ **80 000 têtes de chameaux autour de Nouakchott**. Plusieurs centaines d'élevages laitiers seraient stablement présents autour de la capitale, dont environ deux-tiers d'élevages camelins et un-tiers d'élevages bovins. Ces élevages seraient éparpillés sur un rayon de trente à soixante kilomètres autour des axes routiers Nouakchott-Rosso, Nouakchott-Boutilimit et Nouakchott-Akjoujt.

Les troupeaux sont constitués de femelles suitées (en moyenne de quinze à trente laitières avec un maximum de cinquante) qui séjournent pendant plusieurs mois dans les campements autour de la ville. Certains troupeaux appartiennent entièrement à une personne/famille d'éleveurs, d'autres regroupent les animaux appartenant à plusieurs personnes/familles qui les confient à un gérant, d'autres encore appartiennent à des fonctionnaires ou hommes d'affaires. Les animaux proviendraient en majorité du Hodh El Chargui, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba et du Tiris Zemmour. Le renouvellement se fait à la fin de chaque période de lactation durant laquelle les femelles tarées sont renvoyées dans le troupeau transhumant et remplacées par d'autres nouvellement entrées en lactation.

Les élevages sont gérés par des bergers, chargés de la traite et de gardiens salariés (une personne pour les petits troupeaux de moins de dix têtes, deux ou trois personnes pour ceux allant de vingt à trente têtes), rémunérés environ 5 000 MRU par mois (72 450 francs CFA)³. Les animaux pâturent sur un rayon de trois à cinq kilomètres et reçoivent une complémentation

³ Dans le rapport, les données monétaires sont converties entre Ouguiya mauritanienne (MRU) et Francs CFA au taux de change du 15/09/2020.

du soir au retour des pâturages avec des pailles (3 kilogrammes soit environ 75 MRU/jour, 1 085 francs CFA/jour) et des aliments de bétail concentrés (2,5 kilogrammes soit environ 225 MRU/jour, 3 280 francs CFA/jour). Les coûts d'alimentation d'une couple chamelle-chamelon s'élèverait ainsi à environ 300 MRU par jour (4 500 francs CFA/jour) pour une production laitière moyenne de 7 litres par jour dans les élevages visités.

Le lait est traité chaque soir et collecté par le propriétaire qui le commercialise le plus souvent par ses propres moyens sur place, à côté des axes routiers et auprès de clients fidélisés en ville (le lait de chèvres et de vache est vendu au public en moyenne entre 60 et 70 MRU par litre - entre environ 900 et 1000 francs CFA/litre). Les excédents sont vendus à des revendeurs(euses) qui le transforment en lait caillé et le vendent dans des points de vente en ville. Parfois, des collecteurs achètent le lait, le transportent et l'acheminent à leurs frais vers les lieux de commercialisation (dans ces deux cas de figure le lait est cédé par les éleveurs à 40 MRU/litre, 581 francs CFA/litre). Bien que les usines laitières aient anciennement contribué au développement d'un modèle d'élevage périurbain (notamment la Laitière de Mauritanie – Tiviski), peu d'éleveurs situés autour de la ville approvisionnent les laiteries industrielles dont les prix de collecte (entre 20 et 30 MRU/litre, entre 290 et 435 francs CFA/litre) sont largement inférieurs à ceux de la vente directe.

Problèmes et contraintes affichées par les éleveurs interviewés : (i) une faible interaction avec les services publics de l'élevage, limitée aux campagnes vaccinales et aux opérations aléatoires de distribution d'urgence d'aliments de bétail en cas de sécheresse ; (ii) la précarité de l'accès à l'eau et aux pâturages ; (iii) la cherté et la mauvaise qualité des aliments de bétail usinés ; (iv) des problèmes de conservation du lait au niveau des points de vente ; (v) la présence de taxes communales prélevées aux points de vente.

Suggestions pour l'action publique exprimées par les éleveurs interviewés : (i) des services réguliers d'encadrement technique et de suivi sanitaire des troupeaux ; (ii) une amélioration de l'accès aux pailles et aux aliments de bétail (achats groupés facilités par les organisations professionnelles) et la création d'infrastructures de stockage ; (iii) la création de points de vente aménagés et équipé en systèmes de réfrigération ; (iv) la mise à disposition de citernes mobiles pour l'approvisionnement en eau ; (v) des facilités dans l'accès au crédit.

3.1.2. Eléments d'enquête : élevage et production laitière dans le « triangle » du Trarza-Brakna

Rosso – Wilaya du Trarza

La wilaya est une importante zone d'élevage et de riziculture qui a connu ces dernières années des déficits de pluviosité répétés entraînant la descente d'une partie du cheptel vers le Gorgol et surtout le Guidimakha. Cependant, les noyaux laitiers de certains troupeaux ont été retenus sur place profitant des périmètres mis à leur disposition après les récoltes, parfois par la location

des parcelles (5 000 à 8 000 MRU/ha, 73 130 à 116 500 francs CFA/ha), par entente tribale, ou alors grâce à l'achat de pailles et de son de riz. On note l'existence de cultures fourragères menées sans encadrement technique par des agro-éleveurs bien dotés en foncier irrigable.

La Délégation régionale du Ministère de développement lamente un manque de moyens humains et logistiques. Elle assure ses tâches d'inspection des viandes, participe aux campagnes de vaccination et de distribution d'urgence d'aliments de bétail ainsi qu'aux opérations d'insémination conduite par l'ONARDEL (entretiens réalisés avec les représentants de la Délégation régionale du Ministère du développement rural, Rosso, mai-juin 2020).

Les éleveurs interviewés se plaignent de l'absence d'appuis appropriés et d'une faible implication dans les actions et programmes de développement mis en œuvre. Les facteurs limitants cités sont d'ordre sanitaire, alimentaire et d'abreuvement.

- **Contraintes d'ordre sanitaire** : un déficit en assistance vétérinaire est constaté. Les éleveurs sont obligés à recourir à des prestataires privés (infirmiers et auxiliaires d'élevage, plus rarement des vétérinaires privés) ou à pratiquer l'automédication. Les médicaments vétérinaires sont rares et chers, ce qui favorise l'usage de faux médicaments importés du Sénégal.
- **Contraintes d'alimentation et d'abreuvement du bétail** : les pâturages sont rares en cas de mauvaise pluviosité et l'aliment concentré est difficile à acquérir à cause de sa faible disponibilité et du prix élevé. Sa qualité est jugée non appropriée pour la production laitière (faible apport en protéine). L'abreuvement du cheptel est aussi décrit comme problématique à cause du manque de points d'eau en « zone pastorale », mais aussi des difficultés d'accès au fleuve par manque d'aménagements appropriés au niveau des canaux d'irrigation.

La production est jugée comme importante, notamment sur un rayon de 70-80 km sur l'axe Rosso-Boghé et de 50-70 kms sur l'axe Rosso-Nouakchott. Malgré les dernières années aient été difficiles, les éleveurs et agro-éleveurs essaient de maintenir un certain nombre d'animaux laitiers dans la zone (quelques 1 800 éleveurs livreraient du lait aux différentes laiteries industrielles qui organisent des circuits de collecte). Les vaches laitières sont alimentées à partir des pâturages des parcours, des pailles sur les périmètres et par l'apport de résidus de la riziculture et d'aliments concentrés. La collecte se fait par regroupement de plusieurs petits éleveurs dans des coopératives qui prennent en charge le transport ou utilisent les services de transporteurs payés entre 1,5 et 4,5 MRU/litre (entre 22 et 66 francs CFA/litre) selon les distances parcourues. Les gros éleveurs assurent directement le transport du lait jusqu'aux centres de collecte. Les principales charges affichées sont : la main-d'œuvre ; les soins et l'achat de médicaments vétérinaires ; l'alimentation dont les coûts varient, selon les interviewés, entre 30 et 50 MRU/animal/jour (437 et 720 francs CFA/animal/jour). Le lait est cédé aux centres de collecte des laiteries industrielles à 20 MRU/litre (291 francs CFA/litre). La plupart des éleveurs, notamment les petits qui participent aux coopératives, cèdent aux centres de collecte

seulement une partie de leur production, le reste étant vendu en lait cru directement au marché à 50 MRU/litre (720 francs CFA/litre), toutefois avec des risques de perte en cas de mévente et l'absence de lieux de vente appropriés (kiosques avec un système de réfrigération ; focus group avec six éleveurs et représentants locaux d'Organisations Professionnelles d'éleveurs de la Wilaya, Rosso, mai-juin 2020).

Plusieurs laiteries industrielles collectent dans la Wilaya du Trarza : La Laitière de Mauritanie – Tiviski (capacité de stockage de 16 t), El Watanya (capacité de stockage de 30 t) et Top Lait (pas de données). Les axes de collecte sont les mêmes (Rosso-Boghé, Rosso-Diama, Rosso-Nouakchott, environs de Rosso) mais El Watanya collecte sur des distances plus longues (de 80 à 120 km contre 60 à 80 km pour Tiviski). Les services rendus par les industriels diffèrent. Tiviski met à disposition des quotas d'aliments de bétail à crédit tous les quinze jours tandis que El Watanya propose un dispositif incitatif plus attractif comprenant : des quotas d'aliment de bétail, la prise en charge de la collecte assurée par ses propres véhicules, des avances des frais vétérinaires remboursés par la vente du lait, un système de crédit pour la prise en charge des salaires des ouvriers agricoles. Cela expliquerait les différences des niveaux de collecte affichés par les gérants des centres de collecte des deux entreprises : entre 7 000 et 16 000 litres/jour selon année et saison pour Tiviski (4 500 litres/j en mai 2020), contre entre 14 000 et 28 000 litres/j selon année et saison (20 000 litres/jour en mai 2020) pour El Watanya (entretiens réalisés avec les gérants des centres de collecte de Tiviski et El Watanya, Rosso, mai-juin 2020).

Boghé, Aleg – Wilaya du Brakna

Les acteurs interviewés⁴ soulignent des transformations importantes au niveau de l'élevage : **(i) la concentration du bétail aux mains de grands éleveurs ne conduisant pas leurs troupeaux et les confiant à des bergers peu expérimentés et motivés ; (ii) le rétrécissement des terres de parcours d'où une diminution des pâturages disponibles et des difficultés d'abreuvement entraînant la dislocation du cheptel dans d'autres Wilayas (Gorgol et Guidimakha) ; (iii) une baisse des quantités de paille de riz disponibles du fait de l'arrêt de la campagne rizicole de contre-saison dans la plaine de Boghé.**

Les dernières années ont été marquées par des déficits pluviométriques qui ont engendré des descentes importantes du cheptel vers le Gorgol (zone d'El Atf) et le Guidimakha (zone de Bijdour). Les troupeaux laitiers, habituellement complémentés pendant 3-4 mois, ont fait l'objet d'une complémentation soutenue durant 7-9 mois. La cherté des aliments de bétail concentrés (entre 580 MRU en période favorable et 1000 MRU en période défavorable, entre environ 9 000 et 15 000 francs CFA, le sac de 50 kg d'aliment complet) a rendu l'entretien des

⁴ Les représentants de la Délégation régionale du Ministère de développement rural, du Collectif des femmes pasteures/RBM, de l'Association des producteurs de lait et viande du Trarza et Brakna (APLV), du Groupement national des associations pastorales (GNAP) (voir la liste des personnes rencontrées).

noyaux laitiers particulièrement coûteux et engendré une dynamique de fort endettement des éleveurs. Au moment des enquêtes, les interviewés affirmaient que seulement une petite minorité a consenti à garder les noyaux laitiers sur place et le lait disponible est prioritairement destiné à la consommation des familles et des veaux. Lorsque le lait est vendu, il l'est dans les circuits de vente directe en milieu périurbain qui sont plus rémunérateurs (entre 40 et 60 MRU/litre, entre 580 et 870 francs CFA/litre) que la collecte des laiteries industrielles dont les centres sont pratiquement à l'arrêt⁵. Par exemple, le centre de collecte de Tiviski qui collectait auparavant entre 4 000 et 18 000 litres de lait par jour selon la saison atteignait un niveau de collecte d'à peine 400 litres par jour en mai 2020.

Il a été récemment mis en place un cadre de concertation local autour de la filière lait qui réunit des éleveurs, des producteurs de fourrages, des auxiliaires vétérinaires, des transporteurs, les représentants des centres de collecte, les services de l'Etat, les représentants des organisations professionnelles d'éleveurs, etc. Avec le concours du PRODEFI, il a été créé la Grande Laiterie de Boghé, fruit d'un partenariat entre Tiviski et les producteurs de lait de chèvre de la région.

Principales suggestions pour l'action publique exprimées par les éleveurs et les représentants d'organisations professionnelles d'éleveurs interviewés :

- Mettre en œuvre un programme de développement laitier adapté dans chaque bassin de production.
- Renforcer l'implication des services techniques décentralisés dans le suivi et le contrôle des pathologies animales ainsi que la distribution des médicaments vétérinaires.
- Au lieu des campagnes de distribution d'urgence d'aliments de bétail, privilégier la mise en place d'un réseau de magasins d'aliments à travers des organisations professionnelles d'éleveurs bien structurées permettant des achats groupés durant les périodes favorables et la mise à disposition des aliments durant les périodes difficiles.
- Favoriser les productions des résidus agricoles issus de décorticage et encourager la fabrication locale d'aliments de bétail.
- Promouvoir les cultures fourragères par l'appui aux aménagements, la mise à disposition de semences certifiées et adaptées avec encadrement et accompagnement de la recherche et des services techniques.
- Promouvoir la diversification des cultures telles que celles maraichères qui pourraient constituer des sources de revenus complémentaires et produire des résidus pour l'alimentation du bétail.

⁵ Les principaux axes de collecte signalés sont : 1) localité de Hari-Hara sur la route de Kaédi (rayon de 30 kms) ; 2) localité de Loudq d sur la route d'Aleg (rayon de 50 kms) ; 3) sur la route de Rosso jusqu'à Mgavinatt (rayon de 70 kms).

- Promouvoir les campagnes rizicoles de contre-saison, notamment dans la plaine de Boghé, pour accroître les quantités de pailles de riz disponibles.
- Faciliter l'abreuvement du bétail par la mise en œuvre de programmes d'hydrauliques pastorales en zone sèche, par l'aménagement de couloirs d'accès au fleuve et aux canaux d'irrigation en zone irriguée.
- Mettre en place des cadres de concertation régionaux comprenant tous les acteurs de la filière laitière.
- Aider à la construction de structures solides représentatives des éleveurs (parmi les initiatives récentes voir la *Rabita* National des Producteurs de lait) ; aider les coopératives de productions regroupant les petits éleveurs à fournir des services aux adhérents (encadrement et vulgarisation, accès aux aliments, au crédit, etc.).
- Appuyer le développement de la collecte laitière industrielle et des circuits de vente du lait cru.
- Favoriser l'accès au crédit.
- Améliorer l'efficacité des opérations d'amélioration génétique en favorisant l'introduction des taureaux reproducteurs au sein des troupeaux plutôt que l'insémination artificielle.

3.2. La transformation industrielle entre lait local et poudres de lait

Le secteur de la transformation laitière industrielle en Mauritanie connaît une expansion importante depuis les années 2000. Six acteurs industriels sont actuellement en activité pour 1 500 emplois directs et 10 000 emplois indirects générés affichés (entretiens réalisés avec les responsables des laiteries Tiviski, El Watanya et Irijy, Nouakchott, mai-juin 2020). La collecte de lait de ces six entreprises était estimée en fin octobre 2019 entre 30 et 60 t/j selon saison, pour une capacité de transformation totale d'environ 200 t/j. Les laiteries transforment du lait en poudre et du lait frais selon différentes formules et proportions, une seule laiterie (Irijy) transforme uniquement du lait en poudre. La collecte est organisée autour de centres de collecte positionnés dans le Trarza, le Brakna et le Hodh El Chargui (Rosso, Boghé, Aleg, Néma) et d'axes routiers importants dans ces Wilayas. Les centres de collecte sont approvisionnés soit par des collecteurs privés rémunérés par les éleveurs soit par les véhicules des laiteries. Les volumes collectés varient de manière importante selon les acteurs (voir ci-dessous). Les prix d'achat aux éleveurs varient entre 20 MRU/litre pour le lait de vache (289 francs CFA/litre) et de chèvre et 25 MRU/litre (380 francs CFA/litre) pour le lait de chamelle. Au-delà de l'achat du lait, les laiteries offrent aux éleveurs une gamme de services qui va de la mise à disposition d'aliment de bétail à crédit, jusqu'à l'offre de services vétérinaires et de crédits de campagne.

Tiviski : premier acteur industriel du pays en activité depuis 1987 et pionnier de la collecte et de la transformation du lait local, Tiviski affiche une collecte en moyenne autour de 20 000 l/j (en octobre 2019 environ 15 000 l/j, en mai 2019 environ 8 000 l/j), pour une capacité de stockage de 75 000 l et une capacité de collecte de 34 000 l dans ces deux centres de Rosso et Boghé. Ce dernier a particulièrement souffert ces dernières années (quasiment à l'arrêt) et est en train d'être reconverti dans la collecte du lait de chèvre avec le soutien du PRODEFI. La palette des produits proposés par Tiviski est diversifiée (laits pasteurisés, yaourts aromatisés et non, lait fermentés, crèmes, beurres, fromages frais, fromages de chamelle et de chèvre, glaces, lait UHT).

Top Lait : en activité depuis la moitié des années 1990, en partenariat avec un groupe saoudien, la laiterie collecterait environ 12 000 l/j pour produire une gamme diversifiée de produits laitiers (laits pasteurisés, yaourts, crèmes, etc.), sous la marque Lekhrive (Offensive Lait de la CEDEAO, fiche Pays Mauritanie, 2016).

El Watanya : fondée en 2005, l'entreprise connaît une dynamique d'expansion importante témoignée par l'accroissement des volumes de collecte de lait local entre 12 000 et 28 000 l/j dans ces deux centres de Rosso (capacité de 30 tonnes) et Boghé-Aleg (capacité de 12 tonnes), ainsi que de ses capacités de transformation (l'usine a récemment été agrandie). La gamme des produits s'est progressivement diversifiée (laits frais et caillés, yaourts à boire, yaourts aromatisés, etc.).

Sava : petite unité de transformation collectant moins de 2 000 l/j en 2016 (Offensive Lait de la CEDEAO, fiche Pays Mauritanie, 2016).

Iriyy : récemment créée, cette industrie laitière transforme uniquement de la poudre de lait. Elle transformerait actuellement l'équivalent de 9 000 l/j sur une capacité de production d'environ 30 000 l/j (entretiens réalisés avec les responsables des laiteries Tiviski, El Watanya et Iriyy, Nouakchott, mai-juin 2020).

Société Mauritanienne des Produits Laitiers (SMPL) : l'Etat a récemment investi (2017) de manière conséquente dans l'implantation d'une laiterie de la capacité de transformation de 30 000 l/j à Néma, Hodh El Chargui, à l'Est du pays. La laiterie est une société publique. Elle ne transforme que du lait frais en lait UHT. En 2019, elle a collecté environ 850 000 l de lait (environ 2 300 l/j en moyenne mais 7 000 l/j en moyenne en octobre 2019) et tourne largement en dessous des capacités de transformation de l'outil industriel. Elle rencontre des difficultés de fonctionnement du fait notamment de l'élaboration tardive d'un business plan et de l'organisation tardive d'un dispositif de collecte laitière. L'éloignement de l'usine des grandes et moyennes villes du pays (Nouakchott, Kiffa, etc.) qui constituent les principales zones de consommation représente une contrainte de taille.

Globalement, la situation de l'industrie laitière en Mauritanie semble contrastée⁶. Certes, l'expansion du secteur avec l'arrivée de nouveaux acteurs privés et publiques est un signe de

⁶ Pour une analyse rétrospective du développement de l'industrie laitière en Mauritanie, de son rôle moteur dans la collecte du lait local et des difficultés rencontrées voir le témoignage de de Nancy et Maryam Abeiderrahmane : « Tiviski : une laiterie qui

dynamisme et d'intérêt des investisseurs privés et de l'Etat pour le secteur laitier⁷. Néanmoins, cet élargissement rapide semble se baser plus sur la transformation de poudres de lait importées que sur la transformation de lait local. En fait, l'augmentation du nombre d'acteurs industriels ne semble pas avoir entraîné une croissance significative des quantités de lait local collecté. Les principales industries (Tiviski, Top Lait, El Watanya) collectent dans les mêmes zones du Trarza et du Brakna où elles ont instauré une dynamique de concurrence. Favorable aux éleveurs, cette dynamique est-elle durable dans le temps ? Les quantités de lait collectées affichées et leur évolution laissent penser que les laiteries se soient progressivement partagées les volumes autrefois collectés par Tiviski. Dans la partie précédente (3.1), il a été décrit que le niveau d'offre de services aux éleveurs joue un rôle clé dans la répartition de ces volumes, avec El Watanya qui se positionne comme acteur de référence de la collecte par rapport à ses concurrents grâce à une offre plus intéressante. La stagnation du niveau général de la collecte semble contredire l'argument d'une disponibilité importante de lait demeurant inexploitée et non valorisée.

Les projets allant dans le sens d'une ultérieure expansion du secteur sont à considérer avec beaucoup de précaution (un investissement public pour la création d'une autre unité de transformation était prévu à Boghé, ainsi qu'un projet privé de laiterie industrielle avec une ferme intensive de grande taille utilisant les ressources hydriques et foncières dans une zone proche de la Vallée du Fleuve). Comme signalé plus haut, les centres de collecte des industriels à Boghé connaissent déjà des problèmes importants d'approvisionnement. De manière générale, les industriels expérimentent des difficultés à maintenir un dispositif de collecte durant la saison sèche et militent pour une semi-intensification des systèmes d'élevage, sans toutefois préciser les conditions qui rendraient possible la diffusion d'un tel système dans un contexte où les prix élevés et volatiles de l'aliment de bétail industriel représentent une contrainte de taille. Au vu de la situation actuelle, **l'Etat devrait jouer un rôle plus important dans l'organisation et la régulation du secteur industriel, ainsi que dans la mise en œuvre de politiques et d'interventions favorables à l'élevage et à la stimulation de la production laitière locale à tous les niveaux et dans tous les bassins, plutôt que de risquer d'alimenter, par l'investissement public dans la transformation industrielle, une dynamique de concurrence déjà forte.**

A cet égard, la situation de la SMPL est aussi à prendre en considération. Alors que le secteur laitier manque d'investissements et de services incitatifs à l'élevage (l'action publique de développement de l'élevage et de la production laitière est globalement faible et désorganisée tant dans les bassins du Trarza et du Brakna que dans les milieux périurbains des principales villes et autour de la Vallée du Fleuve Sénégal où la pratique de l'élevage est de plus en plus contrainte par des dynamiques foncières défavorables, par le développement de l'agriculture irriguée, etc.), l'Etat a consenti à un investissement onéreux dans une industrie laitière située à l'extrême Est du pays. Essai louable de favoriser l'intégration économique d'une région

s'approvisionne en lait auprès des pasteurs en Mauritanie». https://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Tiviski-extrait_etude_FAO.pdf

⁷ Certainement conforté par les habitudes de consommation de la population (niveau élevé et intérêt pour les produits frais à haute valeur ajoutée, lait cru et pasteurisé notamment).

frontalière périphérique, la durabilité de cet investissement paraît incertaine pour différentes raisons. L'outil industriel semble à l'heure actuelle surdimensionné, très éloigné du marché principal de Nouakchott et orienté à la production de lait UHT, produit qui subit la concurrence des importations depuis l'étranger et de la fabrication locale de lait liquide à partir de lait en poudre. De plus, la laiterie est située dans une importante zone d'élevage pastorale où il semble difficile d'induire une dynamique de sédentarisation des noyaux laitiers pour maintenir une collecte en saison sèche. La mobilité y est stratégique et correspond à différents objectifs (l'accès aux pâturages mais aussi la vente d'animaux et l'achat de céréales à des prix favorables dans les pays frontaliers), tandis que l'accès à l'eau est difficile (éloignement du Fleuve et nappes profondes ; entretien réalisé avec le Président du Groupement National des Associations Pastorales, Nouakchott, mai-juin 2020). La SMPL a organisé un système de collecte par la création de coopératives d'éleveurs. Le dispositif de collecte est soutenu par la mise en œuvre d'un ensemble de mesures incitatives à la production (voir partie dans la partie 2.2 la description du programme national lait). Ces mesures prévoient : le développement d'un réseau de fermes semi-intensives, la création d'infrastructures hydrauliques, la réalisation de dix parcelles de deux hectares chacune de cultures fourragères, de jardins maraichers, la création d'un réseau de magasins de stockage d'aliments de bétail, la mise à disposition de services de santé vétérinaire, la délimitation de mises en défens, etc. Ces mesures font partie d'un plan de soutien plus large à la SMPL qui met à contribution un certain nombre de programmes sectoriels (PRAPS, RIMDIR, RIMFIL, etc., voir I&D, Binor, 2019, annexe 3 au rapport final – Etude fonctionnelle et prospective de la Société mauritanienne de produits laitiers) dont il faudra évaluer la faisabilité et la durabilité.

Au-delà de l'efficacité des mesures envisagées en soutien à la SMPL, il semble pertinent **d'envisager un plan de soutien à l'élevage et à la production laitière investissant tous les principaux bassins laitiers de collecte des industriels et ceux périurbains autour des principales villes du pays, organisant des interventions négociées localement et adaptées aux différentes caractéristiques des zones et des systèmes ciblés.**

Principales suggestions pour le développement de la collecte et de la transformation laitière industrielle formulées par les responsables des industries laitières interviewés :

- Améliorer la qualité du lait de collecte (services vétérinaires, pratiques d'hygiène de la traite, paiement incitatif à la qualité).
- Amélioration de l'accès aux terres de parcours pour les éleveurs mobiles et transhumants.
- Développement des cultures fourragères en zone Vallée du Fleuve avec un appui de la recherche (semence, aménagements et irrigation, encadrement technique).
- Favoriser l'intégration agriculture-élevage au niveau de la Vallée et la valorisation des résidus de culture pour l'alimentation du bétail.
- Travailler à une amélioration de la qualité des aliments de bétail (formules adaptées à la production laitière), favoriser l'accès aux aliments usinés (achats groupés pour les groupements et coopératives d'éleveurs, suppression de la TVA sur les achats d'aliments par les laiteries industrielles en fonction de leurs niveaux de collecte).

- Eliminer la prime fixe de l'électricité dont le montant représente jusqu'à 40% de la facture des laiteries industrielles et améliorer la continuité de la fourniture d'électricité (pertes importantes à cause des coupures).
- Réduire à 3,5% les droits de douane sur les équipements et les intrants de production, chaîne de froid, véhicules et pièces détachés, emballages (encourager la création d'entreprises locales pour la production d'emballages), etc.
- Créer un réseau d'assainissement permettant la gestion des déchets industriels.
- Favoriser la formation de personnel qualifié dans les métiers de la transformation laitière industrielle.
- Mettre en place des primes d'incitation à l'investissement et au développement de la capacité d'employabilité.
- Mettre en place une série de mesures de mitigation des effets de la pandémie COVID-19 (prise en charge des factures d'électricité, d'eau et suspension des impôts, mesures de chômage technique, financements à faible taux d'intérêt, etc.).

3.3. La transformation artisanale et les circuits du lait cru

Au-delà de la promotion du secteur de la transformation industrielle du lait local, appuyer la production laitière en milieu périurbain, le développement des circuits de la vente directe et de la transformation artisanale du lait cru pourrait contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par les documents de programmation sectoriels à l'horizon 2030. L'élevage périurbain **autour de Nouakchott** pour la commercialisation de produits laitiers dans la capitale est un phénomène d'une certaine ampleur qu'il conviendrait d'organiser et de soutenir (voir partie 3.1). Dans les **villes secondaires du pays** (Aïoun, Kiffa, Sélibaby, etc.), plusieurs centaines de points de vente de lait cru sont actifs, notamment durant la période hivernale, aux abords des marchés, des carrefours, des axes bitumés, etc. Animés par des revendeurs, des groupements d'éleveurs, des femmes éleveuses, des bergers de troupeaux qui effectuent des étapes à proximité des centres urbains dans leurs itinéraires de mobilité, ces points de vente sont fréquentés par une clientèle fidélisée (I&D, Binor, 2019 : 30-31). La place de choix des produits laitiers dans les habitudes alimentaires des Mauritaniens, la préférence marquée pour le lait cru et ses prix relativement élevés (entre 25 et 60 MRU/litre pour le lait de vache - entre 365 et 878 francs CFA/litre - entre 35 et 70 MRU/litre pour le lait de chamelle – entre 509 et 1000 francs CFA/litre - selon l'endroit, capitale ou villes secondaires, et la saison) témoignent de l'intérêt et de la rentabilité d'une production laitière destinée à la vente en milieu urbain. Ces prix élevés sont en ligne avec ceux pratiqués par les laiteries industrielles pour des produits similaires (lait pasteurisé) et consentent une répartition de la valeur plus favorable aux éleveurs. Il peut être fait l'hypothèse qu'une action publique efficace dans la stimulation de l'offre pourrait induire une baisse du niveau des prix et faciliter l'accès à ces produits recherchés

pour les urbains moins aisés. En conclusion à la partie 3.1.1, ont été esquissées des actions allant dans le sens d'un soutien au secteur de la production et revente de lait cru et caillé dans les circuits urbains et périurbains (suivi sanitaire, amélioration dans l'alimentation du bétail, appui aux circuits de commercialisation, etc.). Les programmes RIMDIR-RIMFIL, dans leur composante d'appui à la filière lait, vont dans cette direction en prévoyant des appuis divers à la production, transformation et commercialisation (culture du bourgou en zone inondée, magasins d'aliments de bétail, création et aménagement de points de vente de lait, infrastructures hydrauliques et routières, appuis à la transformation, etc. ; I&D, Binor, 2019 : 34-59) des produits laitiers dans les quatre Wilayas intéressées par l'intervention (Assaba, Guidimakha, les deux Hodh). Il est suggéré, d'un côté, de s'inspirer des activités RIMDIR-RIMFIL pour intervenir dans tous les bassins porteurs, notamment autour de Nouakchott, et, de l'autre, de compléter les interventions déjà programmées dans le cadre du RIMDIR-RIMFIL dans les quatre Wilayas par des actions complémentaires, notamment par la facilitation de l'accès aux soins vétérinaires qui pourrait impliquer les services techniques de l'état, mais aussi et surtout pour la mise en œuvre de mesures de politique générales favorables à l'élevage pastoral et agro-pastoral (accès à l'eau, accès au foncier, mobilité, etc. ; voir partie 4).

Absentes du « paysage » laitier mauritanien jusqu'aux années 2000, les mini-laiteries ont connu un développement important depuis les dix dernières années. Corniaux et al. (2014) définissent les mini-laiteries sur la base des critères suivants : (i) un rôle d'intermédiation entre la production et le marché, (ii) l'usage au moins partiel de lait local, (iii) l'orientation à la transformation laitière, (iv) une activité de collecte et de commercialisation à petite échelle (p. 32-35). **Le Ministère du développement rural recense plusieurs mini-laiteries installées par des projets et programmes ainsi que par des ONG et qui sont pour la plupart non opérationnelles pour plusieurs raisons (implantation, conception, absence d'étude de faisabilité, etc.).** Une étude récente du PRAPS, réalisée en 2019 sur les besoins d'appui des mini-laiteries dans sa zone d'intervention, fait état de onze mini-laiteries fonctionnelles, dix en construction et quatorze en phase de programmation. Cette expansion est fortement liée à la disponibilité de fonds de l'aide au développement (coopérations, organisations non gouvernementales, nations unies, etc.). Toutefois, la situation précaire de la plupart des structures dont le démarrage est relativement ancien (fin des années 2000, début des années 2010) inquiète les responsables de la Direction des filières (voir Kane, 2019 : 14) et laisse planer le doute quant à la durabilité des investissements en cours de réalisation et de ceux déjà programmés. Au vu de cette situation, il semblerait judicieux de **repenser ces investissements et de les subordonner à l'inscription dans des programmes plus large et à l'élaboration d'une feuille de route précise**⁸. Le Ministère du développement rural

⁸ Plusieurs documents d'orientation technique à la conception et à la mise en œuvre d'unités de transformation artisanale existent (voir par les deux suivants : Gret, CIDR. Comment créer une mini-laiterie ? Les questions à se poser ; file:///C:/Users/sergio/AppData/Local/Temp/pdf_agridoc-comment_creeer_une_minilaiterie.pdf ; AVSF. Guide-mémo : Mettre en place une mini-laiterie en Afrique de l'Ouest, <https://www.avsf.org/public/posts/652/guide-memo-mettre-en>

devrait pouvoir disposer d'un droit de regard et d'encadrement d'interventions qui risquent de se traduire dans le gaspillage de fonds publics de développement.

La capitalisation des rapports disponibles (étude d'identification du PRAPS, diagnostic RIMDIR de la filière lait) ainsi que les interviews réalisées durant les enquêtes ont permis de repérer un certain nombre de **points critiques** :

- **Le modèle de gestion** est figé et semble correspondre plus aux critères imposés par l'aide au développement qu'aux dynamiques locales. La gestion est toujours coopérative confiée à des associations de femmes. On note un nombre pléthorique d'associées (de 20 jusqu'à 200) pour des capacités de transformation comprises entre 20 et 300 l/j et des volumes réellement transformés largement inférieurs. Au-delà de la complexité du mode de gestion coopératif qui paraît largement sous-estimée, un tel nombre d'associées risque de rendre inintéressante l'activité car les revenus ne peuvent pas permettre une correcte rémunération des membres, et cela même en cas de fonctionnement à plein régime. Une certaine confusion semble aussi régner quant aux rôles effectivement attribués aux associées (des problèmes de gestion sont souvent affichés et expliqués par le manque de compétences en comptabilité et gestion associative, ce qui correspond à l'offre en formations des structures d'encadrement). Malgré le nombre important des membres, **les structures manquent souvent de moyens de financement et dépendent étroitement du soutien des projets.**
- Ces derniers semblent se succéder de manière ponctuelle et aléatoire dans le temps (principalement sous forme d'équipements et formations). En revanche, il semble **manquer un travail sérieux d'accompagnement** avant et durant le démarrage des activités.
- **La maîtrise du métier** de la transformation laitière semble partielle.
- **Le choix de l'emplacement** paraît également problématique. Même si tous les cas de figure existent, la plupart des mini-laiteries sont basées en milieu rural au niveau de villages généralement éloignés des zones de consommation. Cet éloignement peut représenter une contrainte structurelle à l'écoulement des produits.
- Il est à noter **une absence généralisée d'études de marché** réalisées préalablement à l'installation des mini-laiteries. De ce fait, des nombreuses mini-laiteries connaissent des difficultés dans l'écoulement des produits, en partie à cause de la concurrence des produits laitiers industriels ainsi que du lait cru. Les prix d'achat aux éleveurs et ceux de vente au public sont comparables à ceux pratiqués par les laiteries industrielles (entre 15 et 20 MRU/litre à l'achat – 216 et 289 francs CFA/litre ; entre 40 et 60

MRU à la vente – entre 578 et 867 francs CFA/litre), donc moins intéressants que ceux pratiqués dans les circuits de la vente en cru.

- **Les mini-laiteries ne semblent pas en mesure d’offrir des services** susceptibles de fidéliser les éleveurs, ce qui explique en partie les grandes difficultés que ces structures rencontrent dans la collecte de saison sèche, y compris lorsqu’elles collectent dans le village d’implantation.

3.3.1. Éléments de capitalisation du développement de la transformation artisanale du lait local en Afrique de l’Ouest

L’ouvrage *Filières laitières et développement de l’élevage en Afrique de l’Ouest – l’essor des mini-laiteries* (Corniaux et al. 2014) capitalise trente ans d’expériences dans la transformation artisanale en Afrique de l’Ouest et offre des indications intéressantes pour organiser le développement du secteur en Mauritanie et dépasser les difficultés actuelles. Malgré un certain nombre d’échecs et des limites connues (faible impact sur l’économie nationale, dépendance des financements extérieurs, etc.), le modèle des mini-laiteries peut représenter une réponse adaptée à l’organisation de filières laitières de petite taille autour des villes secondaires des pays de la région. Les mini-laiteries se positionnent sur **un créneau étroit entre les produits laitiers industriels à base de poudre de lait et les circuits « informels » du lait cru et caillé sans packaging**. Par rapport aux premiers, elles peuvent offrir des produits à plus haute valeur gustative et nutritionnelle pour une clientèle issue du milieu rural qui reconnaît et apprécie ces caractéristiques. Si bien gérées, les mini-laiteries peuvent garantir des prix raisonnables en mesure de concurrencer les produits industriels généralement plus chers dans les villes secondaires que dans les capitales à cause des coûts de transport dont ils sont chargés. Par rapport aux deuxièmes, les mini-laiteries offrent des produits plus diversifiés garantissant des meilleurs standards de qualité et d’hygiène pour des consommateurs urbains plus exigeants.

Une certaine diversité est à noter concernant les modes de gestion des mini-laiteries en Afrique de l’Ouest. La gestion privée paraît le modèle dominant. Les mini-laiteries à gestion privée s’appuient généralement sur les qualités de leadership, les compétences techniques, les réseaux sociaux et un investissement personnel important de leur initiateur. La main d’œuvre peut être familiale et/ou salariée selon la taille de l’entreprise. **Un matériel pas cher amortissable et renouvelable en autonomie, une maîtrise minutieuse des coûts de production, une attitude prudente et progressive à l’agrandissement et à l’endettement** semblent être des facteurs déterminants de réussite et de durabilité. La gestion coopérative et associative représente une alternative. Son principal avantage semble résider dans la meilleure connexion avec les éleveurs fournisseurs. Ces derniers peuvent d’ailleurs constituer le socle des coopérateurs/associés. Dans ce cas, l’établissement de prix rémunérateurs et la mise à disposition de services représentent la finalité première de l’activité de transformation.

L'existence et le partage de modalités claires et équitables de participation aux investissements et à la gouvernance des mini-laiteries (clarté des règlements, tâches et responsabilités des membres et des représentants dans les organes de gestion, etc.) sont des préalables essentiels au correct fonctionnement des structures associatives et coopératives, ce qui justifie un accompagnement important en phase de conception et de démarrage.

Le choix de l'emplacement joue un rôle central avec une préférence pour les périphéries ou les milieux périurbains des villes secondaires, dans des zones favorables garantissant des possibilités de collecte et un accès relativement aisé aux marchés ciblés. La collecte a généralement lieu dans un rayon de vingt-trente kilomètres autour de la mini-laiterie, et est le plus souvent effectué par des collecteurs privés, à vélo ou à moto, rémunérés par les fournisseurs. Les prix d'achat varient entre 200 et 350 francs CFA/l (13 et 23 MRU/litre pour une moyenne de 300 francs CFA/litre, 20 MRU/litre). La gamme des produits proposés est variable selon les possibilités et choix des transformateurs (lait pasteurisé, caillé sucré/non sucré, aromatisé ou pas, les yaourts sucrés/non sucrés, aromatisés ou pas, les crèmes et glaces, le beurre liquide, plus rarement le fromage, etc.). Les prix de vente vont de 350 et 500 francs CFA/litre (23 et 40 MRU/litre) pour le lait pasteurisé, jusqu'à 800 – 1000 francs CFA/litre (52-63 MRU/litre) pour les yaourts. **La définition des prix et la commercialisation des produits demandent une connaissance précise des marchés ciblés et des produits concurrents. Il est important de construire une marque identifiable et une réputation positive.** Les circuits commerciaux peuvent inclure la vente sur place, la livraison à un réseau de boutiques et épiceries, la vente en kiosque à gestion privée ou associative, la vente ambulante, effectuée par la mini-laiterie ou par des revendeurs(euses), dans les marchés hebdomadaires, les foires, les gares routières ou directement sur les lieux de travail et à domicile.

En conclusion, un ensemble de facteurs influencent positivement la réussite des mini-laiteries : (i) la technicité dans les processus de transformation des produits (gamme diversifiée, qualités gustatives et sanitaires, maîtrise des coûts de production et évitement des pertes), (ii) l'inclusion de la poudre de lait en cas de difficultés majeures dans la collecte de saison sèche, (iii) la mise à disposition de services aux éleveurs (quotas d'aliments de bétail, petits crédits, services de santé, avec éventuellement un appui des services techniques de l'Etat et/ou des acteurs du développement) et (iv) la construction d'un réseau de fournisseurs fidélisés (ce qui exige la régularité dans le paiement du lait selon les échéances négociées, en général à la fin du mois).

4. Conclusions : orientations stratégiques pour le développement

Le développement du secteur laitier répond à des enjeux considérables pour le pays en termes de développement socioéconomique, de souveraineté alimentaire et satisfaction des besoins nutritionnels des populations urbaines et rurales et d'équilibre de la balance commerciale. La Mauritanie, grand pays d'élevage, doit faire du développement laitier un outil de relance et de diversification des activités pastorales en valorisant les atouts dont elle dispose et qui la distinguent de la plupart des pays de la région : une place de choix des produits laitiers locaux dans les habitudes alimentaires de la population, qui risque toutefois de se perdre progressivement dans le contexte d'une forte dynamique d'urbanisation et d'un recours croissant à la poudre de lait, et une industrie laitière nationale en expansion qui investit malgré tout dans la collecte et la transformation du lait local, mais dont le développement est actuellement basée sur la transformation des poudres de lait.

Malgré son évolution récente et son apport non négligeable à l'économie, la filière laitière fait face à d'énormes défis qui demandent la définition de politiques pertinentes et adaptées, une meilleure organisation professionnelle des éleveurs, la mise en place de dispositifs incitatifs à la production, collecte et transformation du lait local, dans un contexte de forte concurrence des poudres de lait importées.

A cet égard, il est urgent de définir et de mettre en œuvre une stratégie nationale concertée de développement de la filière lait local, basée sur une volonté politique forte des pouvoirs publics, d'organisation du secteur et d'encadrement des interventions de toutes les parties prenantes. Cette stratégie œuvrera à l'amélioration de l'environnement institutionnel, organisationnel et socioéconomique de la filière. Cela ne pourra se faire en absence de la construction d'un cadre général de politique publique favorable à l'élevage pastoral au sens large, épine dorsale du secteur à l'heure actuelle et seule forme de production animale adaptée aux spécificités des agroécosystèmes qui caractérisent le pays (cet aspect devient encore plus important dans le contexte des changements climatiques actuels).

Depuis l'adoption du Plan de Développement de l'Elevage en 2017, aucun autre référentiel ne s'est imposé en tant que cadre pour l'action publique. Les seuls documents de référence étaient la loi de finances et le budget économique élaborés annuellement. Face à cette carence, il a été

jugé nécessaire de relancer le processus de concertation entre les acteurs réunis au sein du Groupe de travail lait local et de la Plateforme de dialogue du secteur rural, sur la base d'une note élaborée dans la perspective de définir les orientations stratégiques et les priorités à la fois globales et sectorielles du pays en matière de développement de la filière lait. Les orientations identifiées pourront servir de base pour l'élaboration d'une future stratégie nationale de développement de la filière lait local 2021-2030 qui devra servir de cadre de référence pour organiser et coordonner toutes les interventions sectorielles.

4.1. Vers une Stratégie Nationale pour le développement des filières laitières locales

Cette partie réunit et organise un ensemble de suggestions issues des analyses formulées dans les parties précédentes qui font suite à un processus de consultation des principaux acteurs investis dans le développement de l'élevage et de la production laitière en Mauritanie.

Il est suggéré l'élaboration et la mise en place d'une stratégie nationale de développement de la production et transformation du lait local impliquant l'ensemble des acteurs du secteur (services étatiques, partenaires techniques et financiers, éleveurs et leurs organisations professionnelles, laiteries industrielles, etc.). Cette stratégie vise une amélioration de la couverture par la production laitière nationale des besoins alimentaires de la population pour limiter le recours à l'importation de poudre de lait. Pour atteindre cet objectif, la stratégie laitière encadrera l'action publique dans l'amélioration des conditions de la production pastorale et agropastorale, des réseaux et des systèmes de collecte du lait local, ainsi que dans le développement du secteur de la transformation du lait local, à la fois industrielle et artisanale dans toutes ses formes. Le programme qui servira à sa mise en œuvre aura pour objectif de renforcer le rôle de la production locale dans l'approvisionnement des marchés urbains par la mise en œuvre d'actions allant dans le sens : (i) d'un renforcement de l'importance accordée à la filière lait local dans la définition de toutes les politiques publiques ayant un impact important sur son développement ; (ii) d'une amélioration de la production, de la collecte et de la transformation dans tous les bassins laitiers d'intérêt national ; (iii) d'une meilleure organisation des acteurs professionnels impliqués dans le développement de la filière ; (iv) de la facilitation de l'accès des populations aux produits laitiers locaux ; (v) d'une amélioration du pilotage et de la gouvernance du secteur.

4.1.1. Objectif 1 : Renforcer l'importance accordée à la filière lait local dans la définition de toutes les politiques publiques ayant un impact sur son développement

a. Sous-objectif 1 : Elaboration d'un cadre de politique fiscale, commerciale et industrielle cohérent et favorable au lait local

En Mauritanie, comme dans l'espace économique régional, il est important, à travers le renforcement de la concertation interministérielle, d'œuvrer vers une évolution des politiques fiscales, commerciales et industrielles afin de soutenir et protéger les filières laitières locales. Cette évolution ne peut passer que par une meilleure implication et un renforcement du rôle du Ministère du développement rural, actuellement en charge de l'élevage, dans la définition des politiques fiscales, commerciales et industrielles qui concernent directement le secteur (organisation des marchés, préparation et participation aux négociations bilatérales et multilatérales précédant l'établissement des accords commerciaux, définition de mesures incitatives pour le secteur de la transformation laitière artisanale et industrielle, etc.). Le gouvernement mauritanien devrait accorder au secteur pastoral au sens large l'importance qu'il mérite au vu de sa contribution essentielle à l'économie nationale et au développement de l'industrie, comme c'est le cas pour le secteur de la pêche.

La Mauritanie est un des pays de la région qui aurait le plus d'intérêt à adopter l'ensemble de mesures précisées dans la partie 2.3. Il s'agit de porter une position nouvelle au sein des instances de la CEDEAO, notamment une augmentation du TEC sur la poudre de lait entier de 5% à 10% et de 5% à 35% sur les mélanges de poudre de lait écrémée réengraissée en matière grasse végétale. Cela demande de catégoriser, tracer les flux et établir des standards pour le contrôle des fraudes sur les mélanges de lait écrémé enrichi en matière grasse végétale. Les recettes fiscales supplémentaires générées pourraient être investies dans les actions de développement envisagées par la stratégie nationale (parties 4.1.2 et 4.1.3) et dans des subventions facilitant l'accès aux produits laitiers pour les populations moins aisées (voir la partie 4.1.4).

Au-delà des négociations au sein de la CEDEAO, il serait souhaitable d'adopter les mesures fiscales incitatives qui sont de ressort du Gouvernement mauritanien, notamment la définition des conditions de mise en œuvre d'une mesure de suppression de la TVA sur les produits laitiers fabriqués à partir du lait local et sur les achats d'aliments de bétail industriels en fonction des volumes collectés par les entreprises qui en bénéficieraient.

Il serait également judicieux de réaliser des études prospectives de l'impact des accords commerciaux en voie de négociation sur les filières laitières locales afin de construire plusieurs scénarii qui puissent aider la prise de décisions concertées et transparentes par les pouvoirs publics.

Une réforme de la politique industrielle doit être envisagée pour la prise en compte du secteur de transformation des produits issus de l'élevage, et en particulier le lait local, dans une optique

d'améliorer la performance et compétitivité de l'industrie laitière. Un ensemble de mesures peuvent être envisagées : (i) suppression de la prime fixe d'électricité, (ii) réduction à 3,5% les droits de douane sur les équipements et les intrants de production, chaîne de froid, véhicules et pièces détachés, emballages, etc., (iii) création d'un réseau d'assainissement permettant la gestion des déchets industriels, (iv) formation de personnel qualifié dans les métiers de la transformation laitière industrielle, (v) mise en place de primes d'incitation à l'investissement et au développement de la capacité d'employabilité, (vi) mettre en place une série de mesure de mitigation des effets de la pandémie COVID-19 (prise en charge des factures d'électricité, d'eau et suspension des impôts, mesures de chômage technique, financements à faible taux d'intérêt, etc.). **Toutefois, il est recommandé que l'accès à ces mesures incitatives, notamment celles aux points i et ii, soit conditionné par la présence d'une activité de collecte de lait local suffisamment importante.**

b. Sous-objectif 2 : Elaborer un cadre de politique sectorielle favorable à une amélioration de la production laitière des systèmes pastoraux et agropastoraux

Comme suggéré dans la partie 2.4, la politique sectorielle peut encore être sensiblement améliorée. Le PNDE ne représente pas un cadre suffisamment précis pour orienter l'action publique et permettre la coordination des interventions des acteurs qu'y contribuent. Une meilleure définition et prise en compte des besoins des systèmes d'élevage pastoraux et agropastoraux est nécessaire. Ces systèmes représentent l'épine dorsale de l'élevage en Mauritanie et devraient bénéficier de la grande majorité des fonds publics sectoriels. L'accent devrait être mis sur la mise à disposition de services publics de qualité et de l'amélioration de l'environnement politique et réglementaire pour les activités d'élevage. Les actions allant dans le sens d'une intensification soutenue de l'élevage (amélioration génétique par insémination artificielle, développement des cultures fourragères, etc.) devraient compter pour une partie minoritaire des investissements publics et être limitées à des zones d'intervention (milieux périurbains, bassins de collecte industriels) et à des situations particulières et favorables.

Actions à prioriser

1) D'ordre politique et réglementaire

- Œuvrer pour une application effective de la Loi d'orientation agropastorale et du Code pastoral.
- En collaboration avec les autres ministères compétents, définir un cadre de politique générale favorable à l'élevage pastoral et agro-pastoral et à la mobilité du bétail : reconnaissance du foncier pastoral – maintien/création de formes de gouvernance flexible permettant un accès pluriel et négocié aux zones particulièrement douées en ressources – zones humides, zones de repli ; intégration agriculture-élevage et accès du bétail aux résidus de culture, préservation des espaces d'agriculture de décrue permettant des récoltes de contre-saison ; facilitation de la mobilité pastorale –

préservation des points de passage et d'abreuvement dans les zones aménagées de la Vallée, etc.).

2) **Offre de services publics de qualité**

- Disposer d'une stratégie et mettre en œuvre un programme d'hydraulique pastorale à l'échelle nationale qui favorise la mobilité du bétail et qui tienne compte des règles et des institutions locales de gestion de l'eau et du foncier.
- Améliorer considérablement l'offre en services publics essentiels (et donc les capacités des institutions qui en ont la charge), en particulier ceux de santé animale mais aussi ceux à destination des populations rurales et pastorales (scolarité de base, droits civiques, santé, sécurité sociale).
- Protéger les petits et moyens systèmes d'élevage familiaux et éviter la concentration du bétail par des grands propriétaires absenteïstes (établissement de mesures fiscales décourageant la concentration de la propriété du bétail ; services de crédit adaptés ; mesures rapides et efficaces en cas de sécheresse – déstockage/reconstitution du cheptel ; remplacement des opérations de distribution d'urgence des aliments de bétail par des dispositifs structurels permettant un meilleur accès à ces aliments – achats groupés et dispositifs de stockage via les organisations professionnelles d'éleveurs).
- Réorganiser et élargir les activités de l'Office national de recherche et de développement de l'élevage (ONARDEL) vers l'étude et la compréhension des dynamiques de mobilité pastorales, des régimes fonciers et des formes d'accès aux ressources et de leurs évolutions (entre autres ouvrir au recrutement de personnel ayant une connaissance de la pratique du pastoralisme en milieu aride).

4.1.2. Objectif 2 : Améliorer la production, la collecte et la transformation dans tous les bassins laitiers d'intérêt national

L'organisation des bassins laitiers est importante dans la mesure qu'elle vise à apporter à une population urbaine en croissance une alimentation protéique, à réduire une dépendance vis-à-vis de la poudre de lait importée au profit de la production locale, et à promouvoir une dynamique de développement local à partir d'une demande urbaine en lait.

Il est proposé qu'une stratégie nationale pour le développement des filières laitières locales soit définie et mise en œuvre dans les principaux bassins laitiers à échelle nationale en ciblant prioritairement : les bassins périurbains autour des principales villes du pays et les bassins laitiers où existe une possibilité de collecte par des laiteries industrielles.

a. Sous-objectif 3 : Améliorer la production, la collecte et la transformation dans les bassins périurbains des principales villes du pays

Il s'agira d'œuvrer à la structuration des bassins laitiers périurbains des principales villes du pays (Nouakchott, Rosso, Kaédi, Aleg, Boghé, Sélibaby, Kiffa, Aioun, Néma, Nouadhibou, etc.). La stratégie nationale visera l'amélioration des conditions d'élevage et de la production laitière, celle des circuits de la collecte et de la transformation artisanale et de commercialisation en milieu urbain.

Actions prioritaires visant l'amélioration de la production laitière en milieu périurbain

- Etablir dans chaque bassin laitier des études de référence sur les dynamiques des systèmes d'élevage présents stablement et/ou fréquentant les milieux péri-urbains à des moments particuliers et les pratiques de production et commercialisation du lait (typologie des systèmes d'élevage, dynamiques de mobilité, accès aux ressources, recours et identification des besoins spécifiques de soutien à prioriser).
- Mettre en œuvre des actions orientées à l'amélioration de l'accès aux pailles (approvisionnement en paille provenant des zones de production) et aux aliments de bétail (achats groupés facilités par les organisations professionnelles et/ou les services techniques) et la création d'infrastructures de stockage.
- Identifier et préserver les espaces de pâturage présents (élaboration d'un cadre réglementaire spécifique et de conventions locales favorisant un accès inclusif) et améliorer l'accès à l'eau par la définition d'interventions d'hydrauliques selon les principes définis par la stratégie nationale d'hydraulique pastorale (prise en compte des règles et des institutions locales de gestion de l'eau et du foncier, etc.) et/ou d'infrastructures de stockage de l'eau (bassins, citernes, etc.).
- Œuvrer à l'amélioration de l'habitat par la construction d'abris et la facilitation de l'accès à des équipements appropriés de traite, de stockage du lait, etc.
- Créer un service d'encadrement de proximité par les services techniques pour la santé vétérinaire (soins, accessibilité aux médicaments, vaccination), la promotion de l'hygiène et de la qualité du lait.
- Mettre en place une offre de microcrédits pour l'investissement.
- Sur demande, faciliter l'accès des éleveurs intéressés aux activités d'amélioration génétique menées par l'ONARDEL (insémination artificielle ou introduction de reproducteurs, etc.).
- Promouvoir un programme de recherche-développement en partenariat par la recherche publique nationale et internationale associé aux opérations de suivi (collecte,

traitement et publication de données concernant les bassins laitiers et les systèmes d'élevage, co-conception d'innovations sur demande des éleveurs, etc.).

Actions visant l'amélioration de la collecte et de la transformation en milieu périurbain

- Identifier les acteurs ayant une expérience dans la transformation artisanale des produits laitiers et organiser un programme de soutien et d'accompagnement à la création de petites unités de transformation laitières autour des principaux centres urbains suivant les lignes guides définies en partie 3.3 (formations aux techniques de la transformation ; élaboration d'étude de marché et de business plan au préalable ; appuis à l'investissement pour l'acquisition d'équipements et matériels de stockage, transformation, conditionnement ; appui à la création d'un réseau de collecte et de commercialisation – mise en relation avec les acteurs à l'amont et à l'aval, organisation de services, mise en place de microcrédits pour l'acquisition d'intrants, etc.).
- Aider les acteurs de la vente du lait cru et de la transformation « informelle » (sans packaging) dans l'acquisition de matériels et équipements adaptés à leurs pratiques et exigences (y compris par la mise à disposition de micro-crédits liés à l'activité de transformation laitière).
- Suite à l'identification des réseaux de collecte et transport existants (à retracer à partir des acteurs de la production et de la commercialisation, d'éventuelles association ou syndicats de collecteurs/transporteurs), appuyer la logistique du transport du lait : organisation et contractualisation, mise à disposition de crédits pour l'acquisition de véhicules (motos, tricycles) et matériels de transport adéquats.
- Appui à la mise en œuvre d'un système de contractualisation avec les unités de transformation.

Actions visant l'amélioration de l'accès aux marchés pour les produits à base de lait local en milieu périurbain

- Identifier les principaux points de vente de lait cru et des produits transformés sans packaging et mettre en œuvre un programme d'aménagement d'infrastructures de vente du lait cru et de produits transformés artisanalement avec un équipement de conservation.
- En contrepartie des appuis octroyés, mettre en place un système de contrôle et suivi de la qualité de produits commercialisés (éventuellement labélisé dans un deuxième temps), et à un conditionnement adéquat du lait cru.

b. Sous-objectif 4 : Améliorer la production, la collecte et la transformation dans les bassins de collecte des laiteries industrielles

La stratégie devra cibler particulièrement les bassins et les dispositifs de collecte des industries laitières nationales pour favoriser une amélioration des services aux éleveurs, principal levier

d'amélioration de la disponibilité de lait en saison sèche et de soutien aux activités pastorales au sens large. La stratégie devra œuvrer en priorité à la conception et à la mise en œuvre de services adaptés aux exigences des systèmes d'élevage existants, en grande majorité pastoraux et agro-pastoraux, pour les supporter dans le maintien des vaches en lactation dans les bassins de collecte. Un objectif prioritaire serait de garantir dans tous les bassins de collecte industriels un ensemble de services articulés, sur l'exemple de ceux actuellement organisés par l'entreprise El Watanya : disponibilité de quotas d'aliment de bétail à crédit, prise en charge des coûts de collecte, accès aux services vétérinaires et à des crédits de campagne. Les actions suivantes sont à interpréter comme des suggestions, une sorte de canevas dont la pertinence et les modalités de mises en œuvre sont à discuter avec les industriels laitiers, les démembrements locaux des services techniques et des organisations professionnelles, les éleveurs qui fournissent du lait dans les bassins ciblés. Une adaptation du programme selon les zones d'intervention est essentielle au vu de la grande diversité des zones agroécologiques et des systèmes d'élevage dans les bassins de collecte concernés.

Actions visant l'amélioration des conditions de l'Élevage et de la Production laitière dans les bassins de collecte des industriels

- En relation avec les industries laitières et les organisations professionnelles d'éleveurs, renforcer l'implication des services techniques décentralisés dans le suivi et contrôle des pathologies animales ainsi que la distribution des médicaments vétérinaires, la promotion de l'hygiène et de la qualité du lait.
- Améliorer les conditions d'habitat du bétail par la création de mini-fermes laitières dans les zones propices (Vallée du fleuve Sénégal) et auprès des éleveurs en mesure de soutenir les coûts de l'intensification (cultures fourragères, matériel de traite et de refroidissement, etc.).
- Améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour le bétail par : (i) la préservation des terres de parcours et des zones de repli et la promotion de formes de gouvernance inclusives, flexibles et négociées des espaces et des ressources ; (ii) l'intégration agriculture-élevage par la préservation des espaces d'agriculture de décrue dans la Vallée et la promotion des campagnes rizicoles de contre-saison dans les espaces aménagés ; (iii) la promotion de la fabrication locale d'aliments de bétail ; (iv) la promotion des cultures fourragères lorsque cela est faisable et pertinent ; (v) l'investissement structurel dans des dispositifs facilitant l'accès des éleveurs à l'aliment de bétail (soit via les organisations professionnelles d'éleveurs soit via et les industries laitières – par exemple par des mesures stimulant leurs capacités d'approvisionnement et de distribution – incitations fiscales, des subventions, etc.).
- Faciliter l'abreuvement du bétail par la mise en œuvre de programmes d'hydrauliques pastorales en « zone sèche » (selon les modalités qui seront définies par la stratégie

nationale d'hydraulique pastorale en cours d'élaboration), par l'aménagement de couloirs d'accès au fleuve et aux canaux d'irrigation en zone irriguée.

- Sur demande et sur la base d'une contribution, faciliter l'accès des éleveurs intéressés aux activités d'amélioration génétique menées par l'ONARDEL (insémination artificielle mais surtout introduction de reproducteurs, etc.).
- Favoriser l'accès au crédit via la mise en relation d'organismes et institutions de microcrédit, des dispositifs de collecte des industriels et les organisations professionnelles et/ou structures associatives et coopératives existantes.

Actions visant l'amélioration des conditions de la collecte dans les bassins ciblés par les industriels

- Améliorer l'efficacité des dispositifs de collecte existants par l'amélioration d'infrastructures logistiques stratégiques (axes routiers, pistes rurales).
- Organiser un appui aux collecteurs privés qui transportent le lait vers les centres de collecte industriels (mise à disposition de crédits pour l'acquisition de véhicules adaptés – motos, tricycles – et de matériels de transport adéquats), en favorisant une meilleure efficacité et rentabilité de leur activité.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité du lait par : (i) des essais d'introduction de mécanismes de primes à la qualité du lait ; (ii) l'encadrement technique et la formation à l'hygiène.

4.1.3. Objectif 3 : Améliorer la structuration et les capacités opérationnelles des organisations professionnelles représentant les acteurs de la filière lait local

Les organisations professionnelles représentant les acteurs impliqués dans la filière lait local sont à la fois très nombreux et extrêmement diversifiés quant à leur approche, les activités qu'ils mettent en œuvre et leur positionnement institutionnel. Cette restructuration et organisation vise, à l'horizon 2025, à ce que ces organisations améliorent leurs capacités opérationnelles, leur légitimité dans la représentation des adhérents, leurs moyens de financement, leurs capacités d'influencer les politiques publiques, contribuant ainsi à l'économie nationale et à l'atteinte des objectifs du Plan National de développement de l'Élevage (PNDE).

Actions visant l'amélioration de la structuration et des capacités opérationnelles des organisations professionnelles représentant les acteurs de la filière lait locale

- Conduire un diagnostic participatif des organisations socioprofessionnelles d'éleveurs et des acteurs des filières laitières – transformateurs artisanaux et industriels, collecteurs, etc. (analyse des textes juridiques et du cadre législatif et réglementaire régissant la création et le fonctionnement des OP et structures

associatives et coopératives, établissement d'un répertoire des organisations par type de structure, analyse de leurs rôles économiques, techniques, politiques, analyse des relations avec l'Etat et les partenaires du développement, identification des contraintes internes et externes)⁹.

- Elaboration d'une stratégie nationale d'appui institutionnel et organisationnel des organisations professionnelles et acteurs structures de représentation du sous-secteur de l'élevage.
- Identifier des modalités de financements adaptées à stimuler l'organisation professionnelle sectorielle et à consolider les capacités d'action et d'offre de services des structures faitières (formation-conseil, gestion administrative et financière, plaidoyer et négociations collectives, accès aux aliments et au crédit, alphabétisation et éducation coopérative, etc.).
- Démarrer un processus de concertation susceptibles de mener à la mise en place d'une interprofession autour des filières laitières locales et à la mise en place des cadres de concertation régionaux comprenant tous les acteurs de la filière laitière.
- Faciliter l'adhésion des éleveurs, dans les bassins laitiers ciblés par la stratégie nationale (périurbains et ruraux), aux principales organisations professionnelles nationales ou la création de structures coopératives/associatives.
- Favoriser l'implication des acteurs dans les instances et initiatives régionales concernant le secteur laitier (p. ex. campagne OXFAM « Mon lait est local », Task force pour une Offensive lait dans l'espace CEDEAO, etc.).

4.1.4. Objectif 4 : Améliorer l'accès des populations aux produits laitiers locaux frais et de qualité

L'accès des populations urbaines et rurales aux produits laitiers locaux joue un rôle de première importance tant d'un point de vue nutritionnel – accès à une alimentation saine et de qualité – que de développement et de valorisation des productions d'élevage nationales – intégration des marchés urbains aux zones de production rurales. Dans un contexte actuel caractérisé par des transformations rapides et structurelles (urbanisation, généralisation de la consommation de produits alimentaires importés à faible coût mais au faible apport nutritionnel voire aux conséquences négatives pour la santé publique – par exemple les mélanges de poudres rengraissées en matière grasse végétale mais surtout les boissons sucrées, y comprises les boissons lactées sucrées), il est essentielle de mieux cerner les dynamiques de la consommation des produits laitiers en milieu urbain et rural, afin de préserver la préférence accordée par les Mauritaniens aux produits laitiers frais et de qualité, et de leur en faciliter l'accès. Ce travail spécifique sur les produits laitiers devra s'inscrire dans le contexte plus large des politiques de

⁹ Pour une étude de référence, voir Bénard, C. et al. 2020. Analyse diagnostic des Organisations Professionnelles Agricoles du sous-secteur de l'élevage au Niger. Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Niger, ENABEL, IRAM.

nutrition et de santé publique à l'échelle régionale, en lien avec la forte augmentation des pathologies liées à l'alimentation (accidents cardiovasculaires, diabète, obésité, etc.).

Actions visant l'amélioration de l'accès des populations aux produits laitiers locaux frais et de qualité

- Etablir un cadre juridique, réglementaire et sanitaire pour les produits laitiers locaux et importés, et renforcer le contrôle de qualité, normalisation et certification des produits laitiers.
- Développer un programme de recherche dédié à la compréhension des habitudes de consommation des produits laitiers en milieu urbain et rural en Mauritanie et de leurs évolutions, avec une attention particulière aux aspects nutritionnels.
- Réaliser des campagnes d'information relatant les résultats des études réalisées sur les qualités nutritionnelles des produits laitiers et favorisant l'identification des populations des produits avec un meilleur apport nutritionnel.
- Réaliser des campagnes sur l'impact de la consommation urbaine sur l'emploi et sur les revenus des populations rurales.
- Réfléchir à l'utilité éventuelle de la création de formes de labellisation « lait local ».
- Organiser des foires nationales et régionales pour la promotion des produits laitiers locaux.
- Promouvoir la création de marchés et dispositifs institutionnels favorisant l'accès des populations moins aisées aux produits laitiers locaux (cantines scolaires en milieu urbain et rural, entreprises, mines, services publics, programmes d'amélioration de la nutrition, etc.).

4.1.5. Objectif 5 : Améliorer le pilotage et la gouvernance du secteur

L'effectivité de la stratégie nationale dépendra de la création de dispositifs institutionnels et d'outils de pilotage du secteur. Ces derniers devront veiller à l'articulation des orientations retenues avec la mise en œuvre coordonnée et concertée par tous les partenaires impliqués d'actions pertinentes sur le terrain. Les dispositifs institutionnels devront prévoir une articulation entre le niveau national et les instances à Nouakchott et celles au niveau décentralisé dans les bassins laitiers retenus (où les acteurs sont généralement exclus de la démarche de définition des orientations stratégiques, de la planification et de l'établissement des modalités de leur mise en œuvre sur le terrain). Une proximité entre orientations stratégiques et démarches opérationnelles, et entre acteurs au niveau central et décentralisé, permettra de mieux définir les périmètres respectifs de responsabilité des acteurs impliqués de

coordonner et harmoniser les actions à réaliser, de collecter des informations essentielles à leur réorientation, évaluation et capitalisation.

Les acteurs interviewés ont exprimé le souhait que le pilotage et la gouvernance sectorielle soient assurés par la création d'un Bureau interministériel National Lait, dont le pilotage reviendra au Ministère du développement rural, en partenariat avec les autres ministères clés (Commerce et Industrie notamment), et qui inclura les principaux acteurs de la filière (partenaires techniques et financiers, responsables des projets et programmes, organisations socioprofessionnelles, industriels, etc.). Cette structure pourra capitaliser et formaliser l'expérience pluriannuelle du Groupe de travail Lait, mais également s'inspirer des dispositifs institutionnels existants dans d'autres pays (par exemple le Sénégal mais aussi le Kenya où le bureau national lait joue un rôle clé dans la définition des politiques publiques sectorielles).

La définition des dispositifs et outils de la gouvernance sectorielle sera au cœur des concertations qui organiseront la suite du processus nécessaire à aboutir à une Stratégie nationale pour le Développement du Lait Local et à sa mise en œuvre effective. Les prochaines étapes, à court terme, consistent à :

- **Restituer les analyses et les orientations de la note au sein du Groupe de Travail lait local en aboutissant, par la capitalisation des retours des acteurs, à la validation des orientations de la future Stratégie nationale.**
- **Sur cette base, organiser un atelier national de travail avec l'objectif de valider les orientations précédemment retenues mais aussi et surtout d'établir, par un travail en commissions, un programme d'actions détaillé.**
- **Ces éléments (orientations et programme d'actions) serviront de cadre de référence pour la définition de la Stratégie Nationale pour le Développement du Lait Local en Mauritanie, dont les termes de référence couvriront : l'élaboration d'un plan d'action détaillé ; l'élaboration d'un PTBA permettant d'estimer les ressources nécessaires ; l'élaboration d'un plan de financement permettant, autour des différents leviers recensés, de financer les actions et les activités identifiées (Etat/PTF/privés, autres sources de financement).**

Bibliographie

- Abeiderrahmane, N. et Abeiderrahmane, M. « Tiviski : une laiterie qui s’approvisionne en lait auprès des pasteurs en Mauritanie ».
https://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/Tiviski-extrait_etude_FAO.pdf
- Ahmed, M., Cecon, F., Ba, S., Leturque, H., Guibert, B. 2018. *Analyse des déterminants de la vulnérabilité des systèmes pastoraux et leur implication sur les ménages pastoraux et le travail des enfants dans l’Assaba, le Guidimakha, le Hodh El Chargui et le Hodh El Gharbi*. RIMRAP-UE, UCAD, IRAM.
- AVSF. Guide-mémo : Mettre en place une mini-laiterie en Afrique de l’Ouest, <https://www.avsf.org/public/posts/652/guide-memo-mettre-en-place-une-mini-laiterie-en-afrique-de-l-ouest.pdf>.
- Banque Mondiale, 2019. *Rapport sur la situation économique de la Mauritanie, améliorer le climat des affaires pour favoriser le développement du secteur privé*.
<https://documents.banquemondiale.org/fr/publication/documents-reports/documentdetail/424311558627037610/rapport-sur-la-situation-%c3%89conomique-en-mauritanie-am%c3%a9liorer-le-climat-des-affaires-pour-favoriser-le-d%c3%a9veloppement-du-secteur-priv%c3%a9>
- Bénard, C. et al. 2020. Analyse diagnostic des Organisations Professionnelles Agricoles du sous-secteur de l’élevage au Niger. Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage du Niger, ENABEL, IRAM.
- Bonte, P. 2009. Appartenances tribales et enjeux fonciers pastoraux en Mauritanie: le projet « Élevage ii ». *Études rurales*, (184), 149-168.
- Corniaux, C., Duteurtre, G., Broutin, C. (Ed.), 2014. *Filières laitières et développement de l’élevage en Afrique de l’Ouest – l’essor des mini-laiteries*. Editions Karthala.
- Dia, A.T. 2016. *Rapport sur l’état des lieux de l’élevage et du pastoralisme en Mauritanie*. Finalisation de la Stratégie Régionale pour la Promotion du Pastoralisme dans le Sahel et en Afrique de l’Ouest Document Mauritanie. Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).
- Duteurtre G. et Corniaux C., 2013. « *Etude relative à la formulation d’un Plan d’actions détaillé de développement de la filière lait au sein de l’UEMOA* ». Etude réalisée par le CIRAD pour le compte de la Commission de l’UEMOA, Ouagadougou, mai 2013.
- Gret, CIDR. Comment créer une mini-laiterie ? Les questions à se poser.
file:///C:/Users/sergio/AppData/Local/Temp/pdf_agridoc-comment_creeer_une_minilaiterie.pdf

- I&D, Binor, 2020. *Réalisation d'un diagnostic de filières et chaînes de valeur au sein des pôles de développement et identification des interventions potentielles en infrastructures rurales pour le RIMDIR – Filière laitière*. ENABEL-RIMDIR.
- Lares, 2015. *Capitalisation d'expériences de collecte et de mise en marché du lait local par des organisations d'éleveurs pastoraux et agropastoraux. Expériences de la Mauritanie*. IRAM.
- Levard, L. et al. 2019. *Politique commerciale, politiques fiscales et filières lait en Afrique de l'Ouest – Analyse de cinq scénarios possibles d'évolution des politiques dans quatre pays de la région (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal)*. GRET.
- Republic of Kenya, Ministry of State for Development of Northern Kenya and Other Arid Lands, 2012. *Releasing Our Full Potential*. Sessional Paper n° 8, on National Policy for the Sustainable Development of Northern Kenya and other Arid Lands. Nairobi.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'Economie et des Finances, 2016. *Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité partagée 2016-2030*.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'Elevage, 2016. *Plan National de Développement de l'Elevage (2018-2025)*.
- République Islamique de Mauritanie, Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme, 2015. *Stratégie de Développement du secteur industriel (2015-2019)*.
- République Islamique de Mauritanie, 2002. *Initiative « Elevage, pauvreté et croissance (IEPC) »*. Document National.

Annexes

Annexe : Institutions et Personnes rencontrées

Ministère du Développement Rural

- Direction Politique, Coopération et Suivi-évaluation-Abdellahi OULD, Directeur.
- Direction des Services Vétérinaires : - Baba DOUMBIA, Directeur.
- Direction Développement des Filières Animales et du Pastoralisme- Ahmed Salem O/ ARBY, Directeur.
- Office National de Recherche et de Développement de L'Elevage : Mohamed Lemine OULD HAKKI, Directeur, Mohamed El Hacen, Chef Département Amélioration Génétique et Alimentation.
- Délégation Régionale Nouakchott : Dr. Taleb OULD MOUSSA, Délégué-adjoint, Hamed Mokhtar OULD MOHAMED, Conseiller du Délégué, Mohamed Vall Ould BAH, Chef Service Santé et Production animales.
- Délégation Régionale Brakna : Mamadou Yahya Marega, Délégué-adjoint, SY Aboubechrine Chef service santé et production animales, Ahmedou Ould MAMADI, Chef des Services Statistiques.
- Délégation Régionale Gorgol : Mohamed OULD SALECK Délégué-adjoint, Med O/ Béchir Chef service santé et production animales.
- Délégation Régionale Trarza : Med Cheikh O/ Mokhtar Délégué-adjoint, Ndekssad Seye Chef service santé et production animales.

Ministère de l'Industrie

- Direction Normalisation : Mr. Mohamed Ethmane, Directeur.

Ministère du Commerce et Tourisme

- Direction des Etudes et de la Coopération : Delal GUISSSET, Directeur.
- Direction Commerce Extérieur : Mohamed Lemine VEYDA, Directeur-adjoint.

Ministère des Finances

- Direction des Douanes : Cellule SYDONIA, Cl.

Organisations professionnelles d'éleveurs

- Groupement National des Associations-Coopératives Pastorales (GNAP) : Hacem Ould Taleb, Président, Ne OULD SALEM, V. Président, Mr KANE, Conseiller.
- Eleveurs –producteurs (élevages périurbains- Nouakchott) : Mahfoud OULD NATY Tenwich (Axe Route Boutilimit) ; Ahmed Salem DAHMANE, Charia Messaoud -Toujounine (Axe Route Boutilimit).
- Eleveurs et Agro-pasteurs du Trarza : Mr Mohamed NAJEM, Mr EKTEWNI, Baba O/ Md Lemine, Village de Keur ; Fatimata Moussa Diallo, Village de Toulel Diéri ; Kane Ciré, Village Garak ; Mr. Mohamed Bouthia, Keur Macène ; Mr Brahim Ould GHADDOUR, environs de Rosso.
- Eleveurs affiliés au GNAP/Wilaya du Gorgol : TANDIAN Issagha, Président régional.
- Eleveurs affiliés au GNAP- RBM/ Wilaya Brakna : Mme aminetou mint MAOULOUD, présidente
- Eleveurs affiliés au GNAP/ Wilaya Brakna : DIA H. Hachimou Président régional, SOW Ibrahimaet DIA Amadou.
- Association de Producteurs Lait-Viandes (APLV)/Brakna : Babacar BA Président, Demba BA, Secrétaire Général, BOYE Aminata, Membre, DIOUM Djibril et FOFANA, experts OXFAM.

Partenaires et Projets

- Groupe Technique Lait/Plateforme Dialogue sectoriel /Rimrural
- Projet Renforcement institutionnel en Mauritanie vers la Résilience agricole et pastorale (RIMRAP) : A. BEBDERDOUCHE Chef Mission, F. MULLER Expert Principal.
- Projet Renforcement Institutionnel en Mauritanie pour le Développement des Filières (RIMFIL) : Jacques FOURNIER, Expert appui institutionnel.
- OXFAM/Mauritanie : Djigo Mamadou.
- AMAD : Touré, représentant au Gorgol.

Industries Laitières

- Usine AL WATANYA- Nouakchott, TEYIB, Directeur Général.
- Usine TIVISKY- Nouakchott, NAGI ICHEDOU, Directeur Général.
- Usine IRIJY, Mr Hmeda.
- Centre de Collecte TIVISKI (Rosso-Trarza) : MOHAMED, Gérant.
- Centre de Collecte WATANYA (Rosso-Trarza) : Mr. MOHAMED, Moustapha, Gérant.